

BILAN
ÉVALUATIF

Fonds de développement régional 2004-2005 à 2007-2008



Juin 2009

Fonds de développement régional 2004-2005 à 2007-2008

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamrot.gouv.qc.ca.

Rédaction du rapport

Service de la vérification interne et de l'évaluation de programmes, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Remerciements

Le présent mandat n'aurait pu être réalisé sans la collaboration des membres du comité de suivi des travaux :

Jean Lavoie	Direction générale de la coordination des interventions régionales, MAMROT
Gaétan Désilets	Directeur régional du Centre-du-Québec, MAMROT
Laurent Lampron	Directeur général de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches
Jean Hébert	Directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

ainsi que celle des membres du Comité technique de la Table Québec-Régions.

Le Service de la vérification interne et de l'évaluation de programmes du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire tient à remercier tous les autres intervenants qui ont collaboré à la production de ce bilan.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2009

ISBN 978-2-550-55730-2 (imprimé)

ISBN 978-2-550-55731-9 (PDF)

Dépôt légal – 2009

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Mot de présentation de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire



Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour dépôt à l'Assemblée nationale, le bilan évaluatif du Fonds de développement régional (FDR). Ce rapport a été préparé conformément aux modalités de l'article 21.29 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions, et il rend compte des résultats obtenus au regard des investissements du Fonds de développement régional réalisés par les conférences régionales des élus (CRE).

À la lecture du document, vous constaterez que le FDR contribue à ce que les CRE assument pleinement leur rôle et leur mandat en vue de développer le plein potentiel des régions du Québec. Ainsi, le FDR concourt de façon tangible à la mobilisation et à la concertation des acteurs régionaux, à la réalisation d'ententes et d'activités dont les résultats diversifiés sont porteurs d'avenir.

Par ailleurs, le travail n'est pas terminé. Les CRE et leurs partenaires poursuivront le développement des régions dans un contexte de vision globale et d'actions concertées. Je recommande donc que le FDR, en tant que levier de développement important pour les régions, soit maintenu.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La vice-première ministre et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,

Nathalie Normandeau

Sommaire

Le présent rapport fait état du bilan évaluatif du Fonds de développement régional. Celui-ci est déposé au gouvernement et à l'Assemblée nationale conformément à l'article 21.29 de la Loi du ministère des Affaires municipales et des Régions.

L'objectif du FDR est de financer le fonctionnement des conférences régionales des élus (CRE), les mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques et toute autre activité exercée par les CRE. Le présent bilan évaluatif vise à faire état des aspects suivants :

- **le rôle des CRE à l'égard de la concertation régionale et l'évolution de leurs mandats ;**
- **les ententes spécifiques ;**
- **les ententes administratives ou de partenariat conclues avec la participation du FDR ;**
- **les autres activités priorisées par les régions et financées par le FDR.**

Méthodologie

Le présent bilan évaluatif porte sur la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008. Il s'appuie sur une enquête menée auprès des 21 CRE et au terme de laquelle toutes les CRE ont acheminé le questionnaire rempli au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

La concertation : essentielle au développement régional

- Les CRE, depuis leur implantation, ont consolidé les efforts de concertation de leur région et ont donné un nouvel élan aux divers mécanismes en place. Il ressort de l'enquête que la création des CRE et une plus grande reconnaissance des élus locaux dans l'instance régionale constituent des facteurs-clés pour le développement des régions et une étape significative dans la régionalisation de l'action gouvernementale.
- Les répondants ont souligné la représentativité des secteurs d'activité et des territoires au sein de l'organisme. La CRE est en effet bien positionnée pour déterminer les besoins et les problématiques de développement, de même que pour y apporter les solutions appropriées. On constate également que les ententes et les projets financés par le FDR vont chercher la participation d'un grand nombre de partenaires.
- La CRE étant le milieu où se produit la concertation régionale, elle affecte à celle-ci une part importante de son budget. Les résultats de l'enquête montrent que, en moyenne, près de 40 % du budget des CRE est consacré au fonctionnement et aux activités de concertation/consultation et réseautage en 2007-2008.
- La CRE joue un rôle de leader dans la mise en place d'activités de concertation qui font appel à l'ensemble des acteurs du développement régional. Cette concertation amorcée ou consolidée par les CRE apparaît ainsi comme un réel gage de succès.

- En outre, de nombreux répondants ont souligné que la régionalisation n'a pas encore pleinement atteint ses objectifs. En ce sens, les CRE réclament que se poursuivent les efforts de régionalisation des activités gouvernementales.

Au total, 154 ententes spécifiques et 141 ententes administratives ou de partenariat ont été conclues. En moyenne, chacune des CRE a conclu près de 15 ententes avec ses partenaires. De plus, 1 231 autres activités ont été financées, ce qui équivaut à une moyenne de près de 59 activités par CRE.

Les ententes spécifiques en résumé

- Comparées aux ententes administratives ou de partenariat, les ententes spécifiques font appel à un plus grand nombre de partenaires, la valeur de leurs engagements financiers est plus importante et leur durée est plus longue.
- C'est dans les domaines de la culture et du développement social que les ententes spécifiques ont été les plus nombreuses alors que ceux de la recherche et de l'innovation ont reçu les investissements les plus élevés.
- Une proportion de 42 % des ententes spécifiques visent à mettre en œuvre un plan d'action et des projets. Selon les répondants, 6 ententes spécifiques sur 154 visaient plus particulièrement l'adaptation ou la modulation de normes gouvernementales.
- Dans le cadre des ententes spécifiques, l'effet de levier global, soit l'investissement des partenaires pour chaque dollar investi par le FDR, est de 4,71 \$.

Les ententes administratives ou de partenariat en résumé

- C'est dans les domaines de la culture et du développement économique que les ententes administratives ou de partenariat sont les plus importantes, et ce, tant par leur nombre que pour leur valeur.
- Le nombre d'ententes administratives ou de partenariat conclues augmente de façon significative pour la période 2004 à 2008, ce qui démontre leur popularité grandissante par rapport à celle des ententes spécifiques.
- Chaque dollar investi par le FDR dans les ententes administratives ou de partenariat génère des investissements de 3,66 \$ de la part des autres partenaires.
- On constate que 38 % des ententes administratives ou de partenariat durent moins d'un an.

Les autres activités priorisées par les régions en résumé

- Par comparaison avec les ententes, la part du budget du FDR affectée aux autres activités priorisées par les régions est importante. Ainsi en 2007-2008, la part moyenne du budget du FDR affectée aux activités priorisées est de près de 31 % comparativement à 17 % pour les ententes spécifiques et de 7 % pour les ententes administratives ou de partenariat.
- Le tourisme, avec ses investissements totaux de près de 80 M\$, est le domaine d'activité le plus important. Le développement économique et la culture sont également représentés dans une forte proportion avec respectivement 168 et 153 activités sur 1 231.

- Les activités les plus fréquemment citées sont les événements (festivals, colloques expositions). Par ailleurs, c'est à la réalisation d'infrastructures qu'a été consacré l'investissement le plus important, soit plus de 81 M\$.
- Bien que le nombre d'activités financées soit en augmentation, l'effet de levier du FDR à l'égard des autres activités priorisées reste stable de 2004 à 2007 et diminue légèrement lors de la dernière année. L'effet de levier global, de 7,24 \$, est généralement plus élevé pour les autres activités priorisées que dans le cas des ententes.

Le FDR a favorisé la mobilisation des partenaires

Le FDR a contribué de façon tangible à la mobilisation des acteurs régionaux, comme en font foi :

- l'appropriation de la vision et des objectifs de développement régional par les partenaires de la CRE. Pensons aux mécanismes de consultation, de participation et d'information ;
- la réalisation d'ententes et de projets concrétisant les enjeux et les orientations de la planification régionale, à preuve les nombreux exemples de succès que les répondants ont transmis dans le cadre de l'enquête ;
- la continuité et la consolidation des efforts de développement régional.

Le FDR, un levier de développement important pour les régions

On peut souligner, à la lumière de ce qui précède, que les CRE assument pleinement leur rôle et leur mandat en vue de réaliser le plein potentiel de leur région respective à l'aide du FDR, leur outil financier principal.

Une majorité de répondants mentionnent que les besoins de leur région doivent encore être soutenus par l'action des CRE et de leurs partenaires. Par conséquent, il apparaît pertinent que, dans un contexte de vision globale et d'actions concertées, le FDR soit maintenu en tant que levier de développement important pour les régions.

Table des matières

Mot de présentation de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	iii
Sommaire	iv
Mandat	5
1 – Mise en contexte	6
Concertation régionale	6
Composition du conseil d'administration des CRE	6
Plan quinquennal de développement	7
Ententes spécifiques	7
Ententes administratives ou de partenariat	8
Autres activités priorisées par les régions	8
Précédente évaluation du FDR	8
Budget du FDR	8
Engagements du FDR pris par le CA des CRE	9
Répartition des dépenses affectées au FDR	10
Personnel des CRE	12
2 – Le rôle des conférences régionales des élus à l'égard de la concertation régionale et l'évolution de leurs mandats	13
Les CRE, entre continuité et renouveau	13
Une concertation axée vers l'obtention de résultats significatifs	13
Les CRE : partenariat, expertise et leadership	14
3 – Résultats à l'égard des ententes spécifiques et des ententes administratives ou de partenariat	14
Nombre de partenaires des ententes	15
Domaines d'activité touchés par les ententes	15
Nature des ententes	18
Durée des ententes	18
Année de signature des ententes	19
Contributions financières des partenaires aux ententes	20
Valeur totale des ententes	23
Catégories de retombées des ententes	24
Des ententes spécifiques aux résultats fructueux et diversifiés	25
Exemples de succès des ententes spécifiques	25
Des ententes administratives ou de partenariat efficaces	27
Exemples de succès des ententes administratives ou de partenariat	28

4 – Résultats à l'égard des autres activités priorisées par les régions	29
Nombre de partenaires des autres activités priorisées par les régions	29
Domaines touchés par les autres activités priorisées par les régions	30
Nature des autres activités priorisées par les régions	32
Répartition des autres activités priorisées selon l'année financière où elles ont été financées	33
Contributions financières des partenaires aux autres activités priorisées	33
Contributions totales aux autres activités priorisées par la région	35
Valeur totale des autres activités priorisées par les régions	35
Catégories de retombées des autres activités priorisées	36
D'autres activités priorisées porteuses pour les régions	37
Conclusion	37
Annexe 1 : Portrait des conférences régionales des élus	40
Composition des conférences régionales des élus	40
Répartition des CRE	41
Mandats des CRE	41
Ententes de gestion entre le gouvernement et les CRE	42
Politiques d'investissement	42
Table Québec-Régions	43
Annexe 2 : Élaboration du plan quinquennal de développement	44
Annexe 3 : Tableaux complémentaires au bilan évaluatif du FDR	46
Annexe 4 : Questionnaire du bilan évaluatif du FDR	51
Annexe 5 : Fiches de renseignements sur les conférences régionales des élus	63

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Composition du CA des CRE	7
Tableau 2 :	Budget du FDR par CRE pour la période 2004-2005 à 2007-2008	9
Tableau 3 :	Moyenne des sommes du FDR engagées, pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	10
Tableau 4 :	Pourcentage moyen des dépenses affectées au FDR par les CRE	10
Tableau 5 :	Pourcentage moyen pour la période de la part du budget du FDR consacrée aux aspects fonctionnement et concertation/consultation/réseautage	11
Tableau 6 :	Nombre moyen (en ETC) d'employés des CRE	12
Tableau 7 :	Nombre de partenaires par entente et pourcentage représenté, pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	15
Tableau 8 :	Nombre d'ententes conclues et leur valeur totale (contributions du FDR et de l'ensemble des partenaires) par domaine d'activité, pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	16
Tableau 9 :	Nature des ententes conclues en nombre et en valeur totale (contributions du FDR et de l'ensemble des partenaires), pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	18
Tableau 10 :	Durée des ententes pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	19
Tableau 11 :	Année de signature des ententes	20
Tableau 12 :	Contributions financières moyenne et totale des différents partenaires aux ententes, pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	21
Tableau 13 :	Catégories de retombée (la plus importante) des ententes spécifiques et des ententes administratives ou de partenariat pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	24
Tableau 14 :	Nombre de partenaires des autres activités priorisées par les régions, au cours de la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	29
Tableau 15 :	Nombre d'autres activités priorisées par les régions et leur valeur totale (contributions du FDR et de l'ensemble des partenaires) par domaine, pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	30
Tableau 16 :	Nature des autres activités priorisées par les régions en nombre et en valeur totale (contributions du FDR et de l'ensemble des partenaires), pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	32

Tableau 17 : Nombre d'autres activités priorisées par les régions dont le financement a été accepté par les instances de la CRE et leurs coûts par année financière	33
Tableau 18 : Contributions financières moyenne et totale des différents partenaires aux autres activités priorisées par les régions, pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	34
Tableau 19 : Catégories de retombée (la plus importante) des activités priorisées, pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008.....	36
Tableau 20 : Synthèse des ententes et effet levier du FDR par CRE, pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	47
Tableau 21 : Nombre de projets par entente et durée des ententes pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	48
Tableau 22 : Contributions financières reçues par les partenaires dans le cadre des ententes, pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	49
Tableau 23 : Contributions financières reçues par les partenaires dans le cadre des autres activités priorisées par les régions, pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	50

Liste des figures

Figures 1 et 2 : Évolution des dépenses moyennes du FDR affectées au suivi des dossiers acceptés par les CRD et aux ententes et activités conclues par les CRE.....	11
Figures 3 et 4 : Domaine d'activité des ententes conclues (répartition selon le nombre), pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008.....	17
Figure 5 : Nombre d'ententes conclues par année.....	20
Figures 6 et 7 : Contributions totales aux ententes, par grande catégorie de partenaires, pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008.....	22
Figure 8 : Répartition du nombre d'ententes selon leur valeur totale, pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	23
Figure 9 : Domaine d'activité des autres activités priorisées (répartition selon le nombre), pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	31
Figure 10 : Contributions totales aux autres activités priorisées par les régions, par grande catégorie de partenaires, pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	35
Figure 11 : Répartition des autres activités priorisées par les régions selon leur valeur totale, pour la période allant du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2008	35

Mandat

Le présent rapport fait état du bilan évaluatif du Fonds de développement régional. Celui-ci est déposé au gouvernement et à l'Assemblée nationale conformément à l'article 21.29 de la Loi du ministère des Affaires municipales et des Régions.

L'objectif du FDR est de financer le fonctionnement des conférences régionales des élus (CRE), les mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques et toute autre activité exercée par les CRE.

Le présent bilan évaluatif du FDR vise donc à faire état des résultats en fonction :

- du rôle des CRE à l'égard de la concertation régionale et de l'évolution de leurs mandats ;
- des ententes spécifiques ;
- des ententes administratives ou de partenariat conclues avec la participation du FDR ;
- des autres activités priorisées par les régions et financées par le FDR.

Ce bilan évaluatif porte sur la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008. Il s'appuie sur une enquête menée auprès des 21 CRE. La collecte de données s'est déroulée d'avril à décembre 2008. Toutes les CRE ont acheminé le questionnaire complété rempli au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)¹.

Un comité de suivi, composé de représentants du MAMROT et des CRE et destiné à guider les travaux, a participé à toutes les étapes du mandat ayant mené au présent bilan évaluatif.

Le bilan se compose de trois sections :

- La première présente une mise en contexte des activités et mandats des CRE ainsi que certaines données de l'enquête traitant de leur fonctionnement.
- La seconde porte sur les perceptions des CRE à l'égard de l'évolution de leur mandat.
- La troisième énonce les résultats de l'enquête auprès des CRE touchant les ententes spécifiques, les ententes administratives ou de partenariat, et les autres activités priorisées par les régions.

1. Le ministère des Affaires municipales et des Régions est devenu, le 18 janvier 2009, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

1 Mise en contexte

Le projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale, annoncé au printemps 2003, dote le Québec d'une vision claire de son développement et de celui de ses régions. Par cette vision, le mieux-être du citoyen est au cœur des priorités et les régions, plus prospères, contribuent directement à l'enrichissement du Québec. Cette contribution des régions est envisagée par :

- une plus grande autonomie et une plus grande liberté d'action des acteurs locaux et régionaux ;
- une action gouvernementale mieux adaptée aux besoins des différentes régions et municipalités.

L'une des premières actions de ce projet gouvernemental a été la création des CRE. Prenant le relais des conseils régionaux de développement (CRD), les CRE, instituées en décembre 2003 à la suite de l'adoption de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche², mettent en place une nouvelle gouvernance régionale et sont les interlocutrices privilégiées du gouvernement en matière de développement régional.

L'annexe 1 précise la composition des CRE, leur répartition sur le territoire, les mandats que le gouvernement leur attribue ainsi que d'autres renseignements utiles.

Concertation régionale

Les CRE sont des instances composées d'élus municipaux qui s'adjoignent des représentants des divers secteurs socioéconomiques pour favoriser la concertation et assurer la planification du développement régional.

Composition du conseil d'administration des CRE

Font d'office partie du conseil d'administration des CRE :

- les préfets des municipalités régionales de comté (MRC) ;
- les maires des municipalités locales de 5 000 habitants et plus ;
- les maires des municipalités locales énumérées dans l'annexe B de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Une CRE nomme à son conseil d'administration des membres additionnels dont le nombre ne peut excéder le tiers de l'ensemble de ses membres³. Ces membres additionnels sont choisis après consultation des organismes que la CRE considère comme représentatifs des divers milieux présents dans la collectivité à desservir. Lorsqu'une CRE comprend sur son territoire au moins une communauté autochtone représentée par un conseil de bande, le conseil d'administration de la CRE inclut un représentant pour la nation autochtone à laquelle appartient cette communauté.

2. Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, L.R.Q., chapitre M-30.01.

Il est à noter que, par la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et d'autres dispositions législatives, les responsabilités du ministre à l'égard du développement régional sont désormais inscrites dans la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions.

3. Autres que ceux représentant une communauté autochtone.

Le gouvernement peut permettre la désignation au conseil d'administration d'une CRE d'un ou de plusieurs représentants additionnels d'une municipalité locale. Enfin, un député de l'Assemblée nationale a le droit de participer, sans droit de vote, aux délibérations du conseil d'administration de la CRE qui a compétence sur le territoire de sa circonscription⁴.

Le conseil d'administration (CA) des CRE se compose en moyenne de 24 élus, de 7 députés et de 8 membres additionnels représentant les organismes du territoire (voir le tableau 1). Sur l'ensemble, 12 CRE ont fait état qu'un siège au CA était réservé pour les représentants des communautés autochtones du territoire⁵, dont 7 sont occupés.

Tableau 1 | Composition du CA des CRE

	Moyenne
Nombre d'élus (autres que députés)	24
Nombre de députés	7
Membres additionnels choisis parmi les organismes représentatifs des divers milieux du territoire	8
Nombre de sièges réservés pour les représentants autochtones pour les 12 CRE concernées	1
Nombre de sièges comblés pour les représentants autochtones pour les 12 CRE concernées	0,6

Plan quinquennal de développement

Entre autres mandats, le gouvernement confie aux CRE la responsabilité d'établir le plan quinquennal de développement de la région, chapeautant les nombreuses activités de la CRE et définissant les objectifs généraux et particuliers de développement régional dans une perspective de développement durable.

On trouvera, à l'annexe 2, des renseignements sur la démarche des CRE ayant mené à la production de leur plan quinquennal de développement.

Ententes spécifiques

Les CRE ont également la responsabilité de conclure des ententes spécifiques avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires.

Une entente spécifique est une convention qui associe une CRE et un ou des ministères ou organismes gouvernementaux, pour la mise en œuvre de mesures, d'interventions ou d'activités en vue d'adapter l'action gouvernementale aux spécificités régionales ou de réaliser les priorités régionales. Nécessitant la participation d'une CRE, une entente spécifique est ratifiée par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et par les ministres concernés. Elle permet de concrétiser des priorités régionales de développement, d'adapter les interventions gouvernementales aux besoins de la région, de soutenir la mise en œuvre du plan quinquennal de la CRE et d'expérimenter de nouvelles façons de procéder.

4. La loi prévoit des adaptations à la procédure générale déterminant la composition des CRE (voir l'annexe 1 à cet égard) tenant compte des particularités propres à certaines régions.

5. L'Administration régionale Kativik et l'Administration régionale Crie sont réputées agir à titre de conférence régionale des élus pour leur communauté respective (L.R.Q., chapitre M-22.1, article 21.5). La représentation autochtone au CA étant majoritaire dans ces deux administrations, elles n'ont pas été comptées parmi les 12 CRE ayant des sièges réservés pour les représentants autochtones.

Ententes administratives ou de partenariat

Les CRE ont également utilisé le FDR dans la conclusion d'ententes dites administratives, ou ententes de partenariat. Telle que définie aux fins de ce bilan évaluatif, une entente administrative ou de partenariat associe une CRE à un ministère, organisme gouvernemental ou partenaire régional pour la réalisation de projets ou de mandats. Cette entente est signée en région.

Autres activités priorisées par les régions

Les CRE peuvent également financer d'autres activités priorisées par les régions. Généralement mises en œuvre par des organismes régionaux, ces activités sont régies par un protocole d'entente conclu entre la CRE et le bénéficiaire.

Précédente évaluation du FDR

Un bilan du Fonds de développement régional a été réalisé en 2002, pour la période allant du 1^{er} avril 1998 au 1^{er} octobre 2001, par l'Association des régions du Québec, le ministère des Régions et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Le Fonds de développement régional, alors géré par les CRD, avait pour objectif de financer :

- la mise en œuvre d'ententes spécifiques ;
- la réalisation de projets structurants à rayonnement régional⁶.

Certains sujets abordés dans le bilan 1998-2001 sont repris dans celui de 2004-2005 à 2007-2008. Nous ferons donc appel au bilan 1998-2001 du FDR afin d'éclairer certains résultats du présent bilan évaluatif dans une perspective historique.

Budget du FDR

Le gouvernement du Québec assure le financement des activités des CRE au moyen du FDR. Notons que la comptabilité du Fonds et l'enregistrement des engagements financiers qui lui sont imputables sont tenus par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire⁷.

Comme on peut le voir au tableau 2, le budget du FDR attribué aux 21 CRE totalise 154,3 M\$ pour la période allant de 2004-2005 à 2007-2008⁸. Le budget du FDR a été augmenté de façon importante au cours des derniers exercices financiers. Effectivement, alors qu'il était de 30,5 M\$ en 2004-2005 et 2005-2006, il s'est vu haussé de 8 M\$ par le *Discours sur le budget 2006-2007*, ce qui le portait à 38,5 M\$ en 2006-2007. En 2007-2008, l'enveloppe est augmentée à 55 M\$.

Maintenue à 55 M\$ en 2008-2009, l'enveloppe du FDR atteindra 60 M\$ en 2009-2010, puis elle sera de 65 M\$ pour les années financières 2010-2011 et 2011-2012.

6. Ceux-ci correspondent, dans les grandes lignes, à ce qui est appelé dans le présent bilan *autres activités priorisées par les régions*.

7. Loi du MAMR (L.R.Q., chapitre M-22.1), article 21.21.

8. Cette somme inclut les montants attribués à l'Administration régionale Kativik qui agit à titre de CRE pour son territoire bien que son financement soit inclus dans l'entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik depuis l'année financière 2005-2006.

Tableau 2 | Budget du FDR par CRE pour la période 2004-2005 à 2007-2008⁹

CRE	Montant (\$)	Pourcentage
Bas-Saint-Laurent	8 540 928 \$	5,5 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7 152 011 \$	4,6 %
Capitale-Nationale	7 251 524 \$	4,7 %
Mauricie	7 300 744 \$	4,7 %
Estrie	6 995 173 \$	4,5 %
Montréal	13 254 860 \$	8,6 %
Outaouais	7 267 504 \$	4,7 %
Abitibi-Témiscamingue	9 286 844 \$	6,0 %
Côte-Nord	7 920 973 \$	5,1 %
Baie-James	5 511 723 \$	3,6 %
Administration régionale Crie	5 475 348 \$	3,5 %
Administration régionale Kativik	5 508 283 \$	3,6 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10 740 785 \$	7,0 %
Chaudière-Appalaches	6 946 328 \$	4,5 %
Laval	6 521 735 \$	4,2 %
Lanaudière	6 940 560 \$	4,5 %
Laurentides	6 991 688 \$	4,5 %
Longueuil	5 866 599 \$	3,8 %
Montréal-Est	6 105 645 \$	4,0 %
Vallée-du-Haut-du-Saint-Laurent	5 900 082 \$	3,8 %
Centre-du-Québec	6 778 185 \$	4,4 %
Total	154 257 524 \$	100,0 %

Engagements du FDR pris par le CA des CRE

Le tableau 3 présente la moyenne des engagements du FDR à l'égard des ententes et des autres activités, par année financière. Une somme « engagée » correspond à la totalité des dépenses annoncées dans le cadre d'une entente ou d'une activité, même si ces dépenses s'étalent sur plusieurs exercices financiers.

En moyenne, c'est dans la catégorie des autres activités priorisés par les régions que la valeur des engagements est la plus élevée. La moyenne annuelle des engagements du FDR augmente de 139 % pour les ententes spécifiques (passant de 251 850 \$ à 601 442 \$), de 197 % pour les ententes administratives ou de partenariat (allant de 184 065 \$ à 546 519 \$), et de 44 % pour les autres activités priorisées (avec une évolution de 568 182 \$ à 815 973 \$). Ces augmentations sont en lien avec l'évolution de l'enveloppe budgétaire globale du FDR.

9. Il est important de souligner que les montants présentés au tableau 2 n'équivalent pas à la somme des contributions du FDR aux ententes et aux autres activités financées, telles qu'elles ont été transmises dans le cadre de l'enquête. En effet, comme il est possible pour les CRE de reporter une part de leur budget d'une année à l'autre, les montants du tableau 2 ne correspondent pas nécessairement aux montants vraiment utilisés durant la période.

Tableau 3 | Moyenne des sommes du FDR engagées, pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Engagements du FDR pris par le CA de la CRE pour :	1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2007	1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008
Ententes spécifiques	251 850 \$	266 318 \$	300 459 \$	601 442 \$
Ententes administratives ou de partenariat	184 065 \$	117 822 \$	210 082 \$	546 519 \$
Autres activités priorisées par les régions	568 182 \$	545 785 \$	665 321 \$	815 973 \$

Répartition des dépenses affectées au FDR

On a demandé aux CRE de faire état de la répartition budgétaire annuelle des dépenses affectées au FDR. Comme le montre le tableau 4, c'est aux aspects fonctionnement et autres activités priorisées par les régions que les CRE consacrent la plus grande part du FDR. Alors que le pourcentage moyen du FDR dédié au fonctionnement demeure relativement stable pour la période, celui dédié aux autres activités connaît une variation importante de 2004-2005 à 2005-2006, passant de 16 % à 29 %, mais demeure stable par la suite.

Tableau 4 | Pourcentage moyen des dépenses affectées au FDR par les CRE¹⁰

Aspect budgétaire			1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2007	1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008
Fonctionnement (administration)			22,25 %	24,18 %	23,61 %	22,87 %
Concertation / Consultation / Réseautage (dans le milieu)			13,81 %	16,82 %	18,40 %	16,61 %
Développement (dépenses de transfert) :	Suivi des dossiers acceptés par le CRD à partir du 1 ^{er} avril 2004	Ententes spécifiques	8,64 %	5,28 %	1,87 %	0,40 %
		Ententes administratives ou de partenariat	0,50 %	0,40 %	0,42 %	0,23 %
		Autres activités priorisées par les régions	7,71 %	2,28 %	3,16 %	0,15 %
		Projets et activités de diversification économique	9,76 %	4,97 %	3,30 %	0,57 %
		Versement aux MRC pour la div. économique	12,52 %	1,65 %	0,79 %	0,14 %
	Ententes et activités conclues après le 1 ^{er} avril 2004	Ententes spécifiques	3,46 %	7,67 %	10,81 %	17,03 %
		Ententes administratives ou de partenariat	2,06 %	3,45 %	4,14 %	7,45 %
		Autres activités priorisées par les régions	16,46 %	29,06 %	31,83 %	30,72 %
Autres mandats du gouvernement et du milieu (production d'avis, planification, etc.)			2,00 %	2,35 %	2,38 %	2,88 %

Le tableau 5 présente le pourcentage moyen du budget du FDR dédié aux aspects fonctionnement et concertation/consultation/réseautage, par CRE pour l'ensemble de la période. La variation de ce pourcentage, assez importante d'une CRE à l'autre, peut être attribuable à plusieurs facteurs, notamment le degré de structuration de la concertation dans la région, la présence ou l'absence de ressources des CRD ayant pu favoriser le démarrage des CRE et, enfin, le nombre d'employés.

10. À noter que les pratiques de comptabilisation peuvent varier d'une CRE à l'autre.

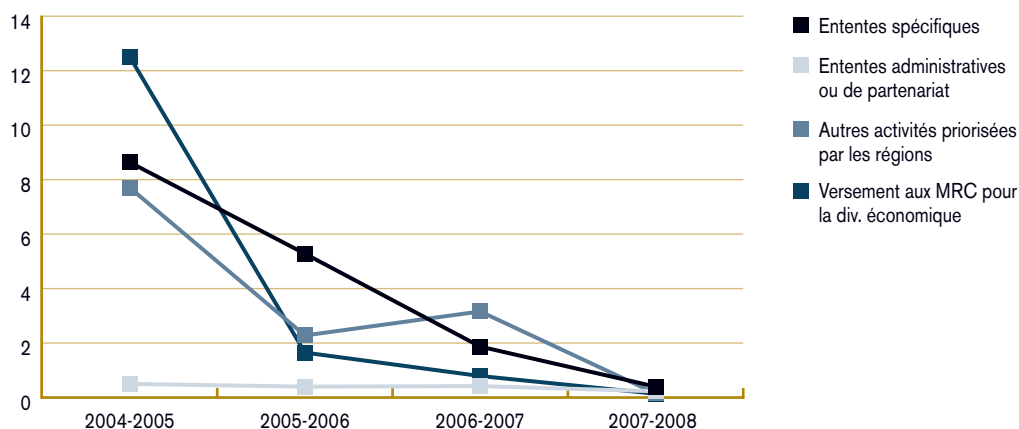
Tableau 5 | Pourcentage moyen pour la période de la part du budget du FDR consacrée aux aspects fonctionnement et concertation/consultation/réseautage¹¹

CRE	%	CRE	%
Bas-Saint-Laurent	44,68 %	Administration régionale de Kativik	18,25 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	36,75 %	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	49,61 %
Capitale-Nationale	48,30 %	Chaudière-Appalaches	46,28 %
Mauricie	32,08 %	Laval	39,75 %
Estrie	32,93 %	Lanaudière	37,35 %
Montréal	56,00 %	Laurentides	27,84 %
Outaouais	36,00 %	Longueuil	56,25 %
Abitibi-Témiscamingue	25,75 %	Montréal-Est	33,68 %
Côte-Nord	50,19 %	Vallée-du-Haut-du-Saint-Laurent	62,75 %
Baie-James	56,60 %	Centre-du-Québec	28,43 %
Administration régionale Crie	13,00 %		

Comme on pouvait s'y attendre, les dépenses du FDR affectées aux dossiers légués par les CRD ont diminué au cours de la période jusqu'à devenir presque nulles en 2007-2008 (figure 1). À l'inverse, les ententes et les activités amorcées par les CRE augmentent de façon importante au cours de la période (figure 2). Dans le cas des autres activités priorisées par les régions, on note que la part moyenne de budget est relativement stable autour de 30 % à partir de 2005-2006.

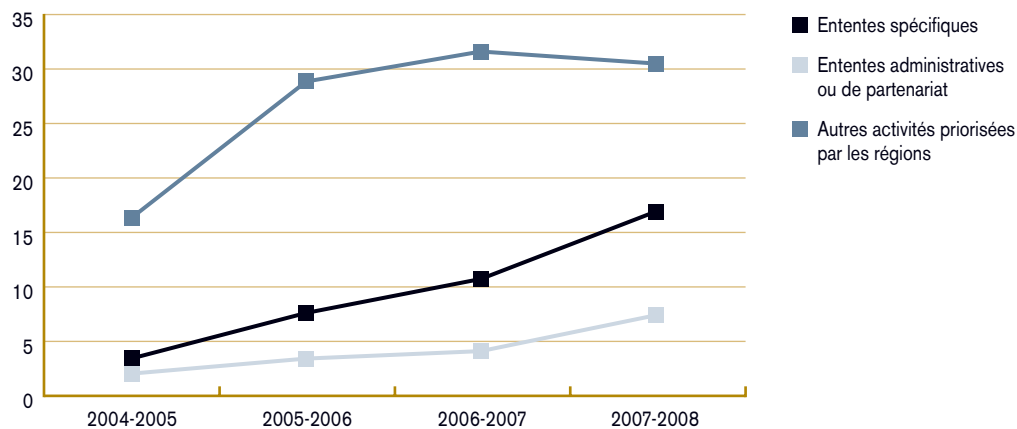
Figure 1 et 2 | Évolution des dépenses moyennes du FDR affectées au suivi des dossiers acceptés par les CRD et aux ententes et activités conclues par les CRE

**Suivi effectué par la CRÉ des dossiers acceptés par le CRD
(en % des dépenses du FDR affectées à cet égard)**



11. Idem.

**Ententes et activités conclues par la CRÉ
(en % des dépenses du FDR affectées à cet égard)**



Personnel des CRE

L'enquête a également permis de préciser le nombre d'employés des CRE par catégorie d'emploi (tableau 6). Le nombre d'employés à temps plein augmente légèrement au cours de la période, passant en moyenne d'un peu moins de 6 en 2004-2005 à 7 en 2007-2008. Le nombre d'employés dont les salaires sont financés par le Secrétariat à la jeunesse passe en moyenne de 1 à 2.

Tableau 6 | Nombre moyen (en ETC) d'employés des CRE

Affectation		1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2007	1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008
Employés réguliers de la CRE dont les salaires sont financés par le FDR	Temps complet	5,51	5,87	6,52	7,01
	Temps partiel	0,07	0,05	0,03	0,03
Contractuels dont les salaires sont financés en partie ou en totalité par le FDR	Contractuels	1,01	1,51	1,37	1,73
Employés dont les salaires sont financés par d'autres sources que le FDR	Secrétariat à la jeunesse	1,32	1,43	1,83	2,04
	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	0,90	0,86	0,87	0,80
	Autres sources	0,02	0,06	0,37	0,43

2 Le rôle des conférences régionales des élus à l'égard de la concertation régionale et l'évolution de leurs mandats

De façon générale, les répondants mentionnent que la concertation régionale s'est améliorée depuis l'instauration des CRE et que les liens entre les partenaires du développement régional se sont intensifiés. Ils soulignent également que la mise en place des CRE, en tant que nouveau modèle de gouvernance régionale, a raffermi les relations gouvernement/régions.

Les CRE, entre continuité et renouveau

Tous les répondants mentionnent que la concertation est de plus en plus présente dans leur région depuis la création de la CRE. La relation entre les élus et les représentants de la société civile dans les activités de la CRE est perçue comme étant très harmonieuse. Par ailleurs, cette concertation peut prendre diverses formes, selon les territoires. Certaines CRE ont choisi de maintenir les instances et les habitudes de concertation léguées par le CRD. Dans ces cas, les CRE ont respecté le mandat des organisations assumant déjà des responsabilités à l'égard de la concertation sectorielle. Pour Montréal, par exemple, la CRE centre plutôt son action sur le développement de partenariats dans les secteurs moins bien réseautés. Elle réunit autour de grandes problématiques des acteurs provenant de différents secteurs. Elle soutient également la concertation en produisant des études ou en rendant accessibles des outils de recherche.

Pour d'autres répondants, la mise en place des CRE semble avoir clarifié le rôle que devait jouer l'instance régionale dans le développement et lui a conféré beaucoup de crédibilité auprès de ses partenaires. Selon ces répondants, la création des CRE a notamment permis d'améliorer ou de structurer la concertation, de resserrer les relations avec les MRC ainsi que d'accroître l'appropriation du levier de concertation par les élus.

Par ailleurs, certaines CRE ont dû relever des défis. Ainsi, la mise en place des trois CRE de la région administrative de la Montérégie a demandé une certaine période d'adaptation avec les différents partenaires régionaux, et ce, dans un contexte de collaboration avec les nombreux intervenants de la région métropolitaine.

Une concertation axée vers l'obtention de résultats significatifs

Une majorité de répondants soulignent que la concertation a généré des résultats fructueux dans plusieurs secteurs de développement de leur région, des résultats qui se traduisent d'abord par le resserrement des liens entre le conseil d'administration de la CRE et les instances locales, supralocales et régionales. Ces liens favorisent une continuité entre les trois niveaux de décision, ce qui assure que les organismes du milieu sont régulièrement informés des travaux de la CRE.

En outre, trois répondants soulignent que la concertation dans leur région s'appuie sur une approche de réalisation de projets. Ainsi, la CRE de Laval encourage une approche «projet et champion» en misant sur des projets concrets et des champions pour les réaliser. La CRE des Laurentides a pour sa part donné le mandat aux intervenants socioéconomiques siégeant à son conseil d'administration de faire émerger des projets en recommandant les investissements du FDR. Cette stratégie a permis de donner naissance à une concertation et à une collaboration fondées sur des projets phares. Enfin, la CRE de l'Estrie mentionne que la concertation axée sur des enjeux ou des projets concrets s'est accrue depuis 2004.

Les CRE : partenariat, expertise et leadership

Pour les répondants, les champs d'intervention de la CRE continueront de s'élargir dans les prochaines années. Comme le mentionne le représentant de la Capitale-Nationale : « Plusieurs organisations se tournent vers la CRE pour développer leurs dossiers en raison de la présence de bon nombre d'élus municipaux sur son conseil d'administration, de sa neutralité, de sa portée régionale et de l'expertise de ses ressources dans les activités de concertation et de mobilisation ».

Ainsi, les CRE s'impliquent dans des dossiers stratégiques et sont appelées à représenter la région, ce qui permet de faire avancer les projets ou de transmettre les préoccupations régionales auprès des instances politiques. Un répondant souligne que les CRE sont non seulement des interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en matière de développement régional, mais qu'elles sont de plus en plus appelées à intervenir auprès des acteurs fédéraux.

Les répondants mentionnent également que, au fur et à mesure que la concertation se structurera, les CRE devront s'assurer de stimuler la concertation dans les secteurs moins structurés et réseautés.

En outre, il a été souligné que certains ministères ont su former des partenariats productifs avec les CRE en les associant à leurs initiatives en région. À titre d'observatrice ou de membre des comités pilotant ces initiatives, la CRE peut faire le lien avec la planification stratégique régionale. Dans ce contexte et au besoin, elle peut rendre disponible son coffre à outils. Cette forme de partenariat où les CRE sont impliquées dans les initiatives gouvernementales favorise la concertation gouvernement/milieus dans les différentes régions du Québec.

3 Résultats à l'égard des ententes spécifiques et des ententes administratives ou de partenariat

L'enquête auprès des CRE a permis d'établir certaines caractéristiques des ententes : le nombre de partenaires qui y contribuent, le domaine d'activités, leur nature, leur structure de financement, leur valeur totale, ainsi que l'année de leur lancement.

- Au total, 154 ententes spécifiques et 141 ententes administratives ou de partenariat ont été conclues entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2008, pour un total de 295 ententes.
- Chacune des CRE a conclu en moyenne 15 ententes avec ses partenaires, de 2004-2005 à 2007-2008.
- En outre, la valeur totale des ententes spécifiques, totalisant les contributions du FDR et celles de l'ensemble des partenaires (près de 144 M\$), est presque trois fois plus élevée que celle des ententes administratives ou de partenariat (48 M\$).
- Comme on peut le constater dans les tableaux complémentaires de l'annexe 3, certaines CRE ont signé un grand nombre d'ententes spécifiques, alors que d'autres ont mis l'accent sur les ententes administratives ou de partenariat.

Nombre de partenaires des ententes

Le tableau 7 présente le nombre de partenaires associés aux ententes.

- On constate que la majorité des ententes spécifiques regroupent plus de 5 partenaires.
- Dans le cas des ententes administratives ou de partenariat, ce sont 24 % d'entre elles qui ont plus de 5 partenaires.

Tableau 7 | Nombre de partenaires par entente pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

N ^{bre} de partenaires par entente	N ^{bre} d'ententes spécifiques	N ^{bre} d'ententes adm. ou de partenariat	Total
0 à 5	71 46,10 %	105 74,47 %	176 59,66 %
6 à 10	53 34,42 %	26 18,44 %	79 26,78 %
11 à 20	17 11,04 %	7 4,96 %	24 8,14 %
Plus de 21	5 3,25 %	1 0,71 %	6 2,03 %
N/D	8 5,19 %	2 1,42 %	10 3,39 %
Total	154 100,00 %	141 100,00 %	295 100,00 %
Moyenne	7,45	4,82	6,19

Domaines d'activité touchés par les ententes

Le tableau 8 illustre la répartition des ententes ainsi que leur valeur totale par domaine. Comme on peut le voir :

- Le domaine d'activité où les ententes représentent le plus d'investissement des signataires est celui de la recherche et de l'innovation, avec 10 ententes d'une valeur totale de près de 23 M\$, dont 6 ont été conclues par la CRE de Saguenay–Lac-Saint-Jean. Notons qu'environ 6 M\$ ont été investis pour le déploiement d'un centre d'expérimentation et de soutien technique à la recherche et au développement de produits et près de 5 M\$ sont destinés à un programme de recherche sur la forêt boréale.
- C'est dans le domaine de la culture que le plus grand nombre d'ententes (49) a été conclu, pour des investissements totaux des signataires de 21 M\$.
- La valeur des ententes spécifiques est presque trois fois plus élevée que celle des ententes administratives ou de partenariat pour tous les domaines d'activité, sauf en matière de développement économique et de transport.
- Pour ce qui est de la valeur totale des ententes administratives ou de partenariat, c'est dans le domaine du développement économique qu'elle est la plus élevée, avec 8 M\$.

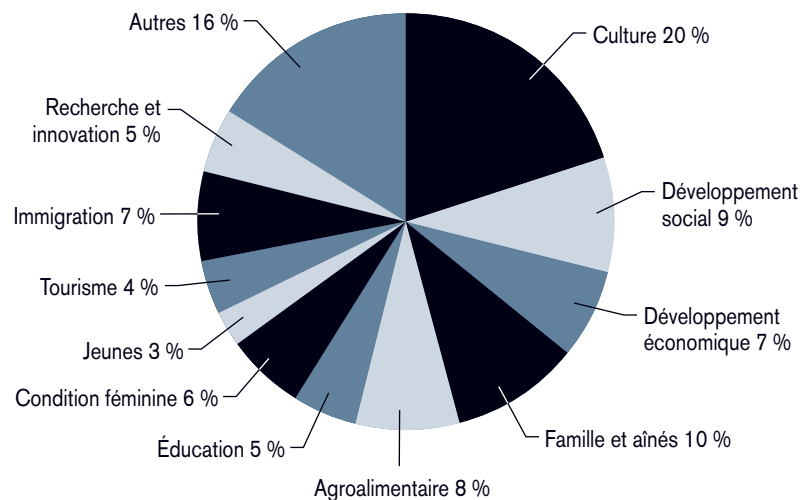
Tableau 8 | Nombre d'ententes conclues et leur valeur totale (contributions du FDR et de l'ensemble des partenaires) par domaine d'activité, pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Domaine d'activité	Ententes spécifiques		Ententes adm. ou de partenariat		Toutes les ententes	
	n	Valeur totale	n	Valeur totale	n	Valeur totale
Recherche et innovation	7 4,55 %	20 747 657 \$ 14,43 %	3 2,13 %	2 145 000 \$ 4,43 %	10 3,39 %	22 892 657 \$ 11,91 %
Culture	31 20,13 %	14 991 763 \$ 10,43 %	18 12,77 %	6 442 697 \$ 13,29 %	49 16,61 %	21 434 460 \$ 11,15 %
Éducation	7 4,55 %	12 253 866 \$ 8,52 %	13 9,22 %	5 616 170 \$ 11,59 %	20 6,78 %	17 870 036 \$ 9,29 %
Tourisme	6 3,90 %	12 899 028 \$ 8,97 %	10 7,09 %	4 552 863 \$ 9,39 %	16 5,42 %	17 451 891 \$ 9,08 %
Développement économique	11 7,28 %	7 968 073 \$ 5,54 %	14 10,14 %	8 098 747 \$ 16,71 %	25 8,65 %	16 066 820 \$ 8,36 %
Jeunes	5 3,25 %	12 129 600 \$ 8,44 %	12 8,51 %	3 831 941 \$ 7,91 %	17 5,76 %	15 961 541 \$ 8,30 %
Développement social	14 9,09 %	9 401 620 \$ 6,54 %	13 9,22 %	5 802 550 \$ 11,97 %	27 9,15 %	15 204 170 \$ 7,91 %
Agroalimentaire	13 8,44 %	12 236 603 \$ 8,51 %	7 4,96 %	721 022 \$ 1,49 %	20 6,78 %	12 957 625 \$ 6,74 %
Famille et aînés	15 9,74 %	9 245 000 \$ 6,43 %	8 5,67 %	731 931 \$ 1,51 %	23 7,80 %	9 976 931 \$ 5,19 %
Immigration	11 7,14 %	7 097 655 \$ 4,94 %	1 0,71 %	545 000 \$ 1,12 %	12 4,07 %	7 642 655 \$ 3,97 %
Forêt	3 1,95 %	5 132 093 \$ 3,57 %	0 0,00 %		3 1,02 %	5 132 093 \$ 2,67 %
Condition féminine	9 5,84 %	3 714 857 \$ 2,58 %	9 6,38 %	1 348 900 \$ 2,78 %	18 6,10 %	5 063 757 \$ 2,63 %
Environnement	3 1,95 %	2 170 597 \$ 1,51 %	6 4,26 %	807 109 \$ 1,67 %	9 3,05 %	2 977 706 \$ 1,55 %
Pêcherie	0 0,00 %		1 0,71 %	1 713 100 \$ 3,53 %	1 0,34 %	1 713 100 \$ 0,89 %
Transport	1 0,65 %	455 000 \$ 0,32 %	5 3,55 %	1 054 000 \$ 2,17 %	6 2,03 %	1 509 000 \$ 0,78 %
Économie sociale	3 1,95 %	1 057 903 \$ 0,74 %	2 1,42 %	309 737 \$ 0,64 %	5 1,69 %	1 367 640 \$ 0,71 %
Autres	14 9,09 %	12 564 714 \$ 8,74 %	19 13,48 %	4 753 630 \$ 9,81 %	33 11,19 %	17 051 344 \$ 8,87 %
N/D	1 0,65 %	nd	0 0,00 %		1 0,34 %	nd
Total	154 100,00 %	143 796 029 \$ 100,00 %	141 100,00 %	48 474 397 \$ 100,00 %	295 100,00 %	192 270 425 \$ 100,00 %

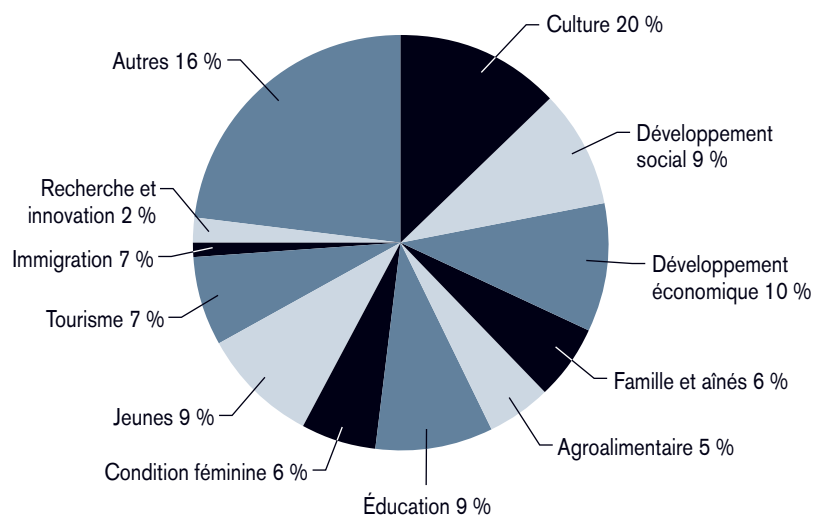
Les figures 3 et 4 présentent la répartition, selon le nombre et par domaine, des ententes conclues. Les domaines Forêt, Environnement, Pêcheries, Transport et Économie sociale sont inclus dans la catégorie « Autres ».

Figure 3 et 4 | Domaine d'activité des ententes conclues (répartition selon le nombre), pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Répartition des ententes spécifiques selon le domaine d'activité



Répartition des ententes administratives et de partenariat selon le domaine d'activité



Nature des ententes

On a également demandé aux répondants de l'enquête de répartir les ententes que leur CRE a conclues selon six grandes catégories. Les résultats sont présentés au tableau 9.

- C'est la mise en œuvre d'un plan d'action et de projets qui est la catégorie la plus fréquemment citée, avec 42 % des ententes spécifiques et 39 % des ententes administratives ou de partenariat. La valeur totale des ententes dans cette catégorie est de plus de 74 M\$.
- Les répondants estiment que 6 ententes spécifiques sur 154 visaient plus particulièrement l'adaptation ou la modulation de normes gouvernementales.

Tableau 9 | Nature des ententes conclues en nombre et en valeur totale (contributions du FDR et de l'ensemble des partenaires), pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Nature des ententes conclues par les CRE	Ententes spécifiques		Ententes administratives ou de partenariat		Toutes les ententes	
	n	Valeur totale	n	Valeur totale	n	Valeur totale
Mise en œuvre d'un plan d'action et de projets	65 42,21 %	55 827 595 \$ 38,82 %	55 39,01 %	18 483 824 \$ 38,13 %	120 40,68 %	74 311 419 \$ 38,65 %
Constitution d'un fonds	34 22,08 %	37 288 417 \$ 25,93 %	11 7,80 %	13 540 000 \$ 27,93 %	45 15,25 %	50 828 417 \$ 26,44 %
Opération de concertation régionale	18 11,69 %	17 885 101 \$ 12,44 %	24 17,02 %	5 193 630 \$ 10,71 %	42 14,24 %	23 078 731 \$ 12,00 %
Renforcement d'une structure de développement	15 9,74 %	15 815 429 \$ 11,00 %	15 10,64 %	4 427 405 \$ 9,13 %	30 10,17 %	20 242 834 \$ 10,53 %
Mise en place d'une structure de développement	13 8,44 %	10 935 860 \$ 7,61 %	8 5,67 %	1 584 380 \$ 3,27 %	21 7,12 %	12 520 240 \$ 6,51 %
Adaptation et modulation des normes gouvernementales	6 3,90 %	5 054 227 \$ 3,51 %	0 0,00 %		6 2,03 %	5 054 227 \$ 2,63 %
Autres	2 1,30 %	989 400 \$ 0,69 %	27 19,15 %	5 035 158 \$ 10,39 %	29 9,83 %	6 024 558 \$ 3,13 %
N/D	1 0,65 %	nd	1 0,71 %	210 000 \$ 0,43 %	2 0,68 %	210 000 \$ 0,11 %
Total	154 100,00 %	143 796 029 \$ 100,00 %	141 100,00 %	48 474 397 \$ 100,00 %	295 100,00 %	192 270 425 \$ 100,00 %

Durée des ententes

Le tableau 10 dénombre les ententes selon leur durée.

- La plupart des ententes ont une durée de plus de 2 ans.
- Une part importante (38 %) des ententes administratives ou de partenariat ont une durée de moins d'un an, alors que la grande majorité des ententes spécifiques se déroulent à plus long terme. Le processus de signature plus long des ententes spécifiques pourrait expliquer que la plupart de ces ententes de moins d'un an aient été conclues en région.

Tableau 10 | Durée des ententes pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Durée	N ^{bre} d'ententes spécifiques	N ^{bre} d'ententes administratives ou partenariat	Total
Moins d'un an	5 3,25 %	53 37,59 %	58 19,66 %
Entre 1 et 2 ans	20 12,99 %	27 19,15 %	47 15,93 %
Entre 2 et 3 ans	64 41,56 %	47 33,33 %	111 37,63 %
Plus de 3 ans	53 34,42 %	11 7,80 %	64 21,69 %
N/D	12 7,79 %	3 2,13 %	15 5,08 %
Total	154 100,00 %	141 100,00 %	295 100,00 %
Moyenne (en mois)	37,94	22,67	30,47

Année de signature des ententes

Le tableau 11 présente les ententes selon leur année de lancement.

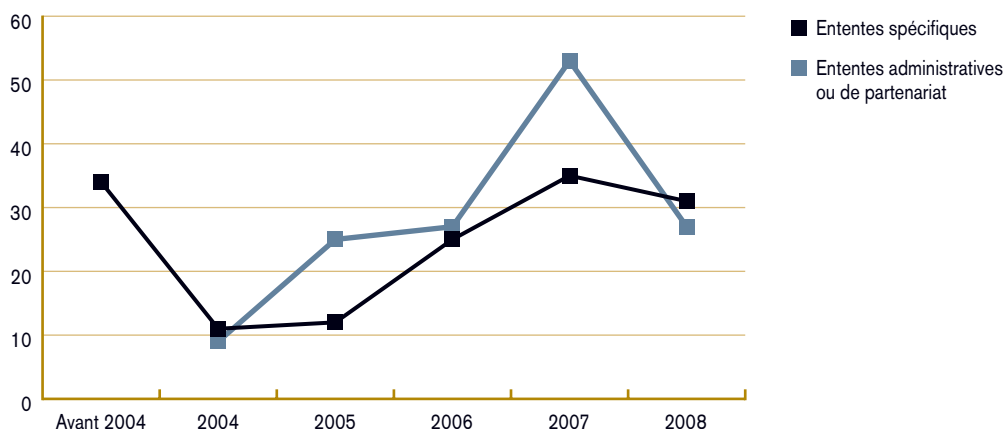
- Ces résultats font état d'une popularité grandissante à l'égard des ententes administratives et de partenariat. Les préoccupations liées au processus de signature des ententes spécifiques mentionnées plus haut ainsi que l'intérêt de certains partenaires à ce que les ententes soient conclues en régions pourraient expliquer cette situation. Signalons également la mise sur pied par le MAMROT d'un chantier de travail sur la redéfinition des ententes spécifiques et la formation à cette fin d'un comité composé de directeurs généraux de CRE.
- On peut signaler que l'effet de levier de la contribution du FDR connaît un sommet en 2007 avec 5,11 \$ d'investissements des partenaires pour chaque dollar investi par le FDR.
- Enfin, les répondants n'ont pas fait état d'ententes administratives ou de partenariat conclues avant 2004, année où les CRE ont été instaurées (voir le tableau 11).

Tableau 11 | Année de signature des ententes¹²

Année du début des ententes	Ententes spécifiques				Ententes administratives ou de partenariat			
	n ^{bre}	Valeur totale	Contribution du FDR	Effet de levier du FDR	n ^{bre}	Valeur totale	Contribution du FDR	Effet de levier du FDR
Avant 2004	34 22,08 %	45 821 200 \$ 31,87 %	7 002 801 \$ 22,95 %	6,54				
2004	11 7,14 %	5 721 800 \$ 3,98 %	2 014 000 \$ 6,60 %	2,84	9 6,38 %	2 364 150 \$ 4,88 %	711 000 \$ 5,37 %	3,33
2005	12 7,79 %	10 437 431 \$ 7,26 %	2 401 800 \$ 7,87 %	4,35	25 17,73 %	5 307 667 \$ 10,95 %	1 208 827 \$ 9,14 %	4,39
2006	25 16,23 %	23 014 089 \$ 16,00 %	5 307 275 \$ 17,40 %	4,34	27 19,15 %	8 175 947 \$ 16,87 %	2 528 516 \$ 19,11 %	3,23
2007	35 22,73 %	31 129 061 \$ 21,65 %	6 094 568 \$ 19,98 %	5,11	53 37,59 %	20 253 135 \$ 41,78 %	4 637 445 \$ 35,06 %	4,37
2008	31 20,13 %	21 476 588 \$ 14,94 %	6 276 744 \$ 20,57 %	3,42	27 19,15 %	12 373 498 \$ 25,53 %	4 142 500 \$ 31,32 %	2,99
N/D	6 3,90 %	6 195 860 \$ 4,31 %	1 410 000 \$ 4,62 %	4,39				
	154 100,00 %	143 796 029 \$	30 507 188 \$	4,71	141 100,00 %	48 474 397 \$	13 228 288 \$	3,66

Comme on peut le voir à la figure 5, en 2005 et 2007, le nombre d'ententes administratives ou de partenariat conclues dépasse en nombre celui des ententes spécifiques (25 par rapport à 12 en 2005 et 53 par rapport à 35 en 2007) avant de revenir au même niveau en 2008.

figure 5 | Nombre d'ententes conclues par année



Contributions financières des partenaires aux ententes

L'enquête a également permis de recueillir de l'information sur la structure de financement des ententes. Ces renseignements sont regroupés dans le tableau 12.

12. À noter que les données du tableau 11 sont présentées en années civiles.

- Toute entente spécifique inclut un financement du FDR et d'au moins un ministère ou organisme, il n'est donc pas étonnant que ces sources de financement soient les plus importantes des ententes. Ainsi, l'apport total des ministères et organismes du gouvernement du Québec est de 59 M\$ pour les ententes spécifiques et de près de 13 M\$ pour les ententes administratives et de partenariat.
- Bien que le gouvernement fédéral ne soit pas signataire des ententes, il peut tout de même contribuer au financement des projets découlant de celles-ci. Soulignons sa contribution très élevée dans le cadre de quelques ententes. Comme on le voit dans le tableau, la moyenne de la contribution fédérale, pour les 10 ententes spécifiques où elle est présente, est de 965 849 \$. Dans le cas des 25 ententes administratives ou de partenariat où le gouvernement fédéral apporte une contribution, la moyenne est de 93 003 \$.
- Les organismes régionaux collaborent également à un grand nombre d'ententes; la contribution moyenne par entente est de 177 685 \$. Le fait que ce soient eux qui reçoivent le plus fréquemment les sommes des ententes (voir l'annexe 3 à cet égard) met en lumière la dimension régionale de ces accords.
- Les contributions du secteur privé représentent environ 3 % de la valeur totale des ententes.
- Parmi les sources citées dans la catégorie « Autres », mentionnons les députés, les partenaires locaux, les revenus autogénérés ainsi que les contributions en biens et services.

Tableau 12 | Contributions financières moyenne et totale des différents partenaires aux ententes, pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008¹³

Source de financement	Ententes spécifiques (n=154)			Ententes administratives ou de partenariat (n=141)			Total (n=295)		
	n	Contribution moyenne	Contribution totale	n	Contribution moyenne	Contribution totale	n	Contribution moyenne	Contribution totale
FDR	148	206 130 \$	30 507 188 \$	136	97 267 \$	13 228 288 \$	284	153 998 \$	43 735 475 \$
Ministère et organisme Québec (sauf FDR)	145	409 074 \$	59 315 672 \$	91	140 156 \$	12 754 218 \$	236	305 381 \$	72 069 890 \$
Ministère et organisme Canada	10	965 849 \$	9 658 490 \$	25	93 003 \$	2 325 073 \$	35	342 388 \$	11 983 563 \$
Municipalités	15	107 870 \$	1 618 043 \$	20	240 728 \$	4 814 564 \$	35	183 789 \$	6 432 607 \$
MRC	13	187 294 \$	2 434 816 \$	5	127 160 \$	635 800 \$	18	170 590 \$	3 070 616 \$
Organismes régionaux (ex. : forum jeunesse, ATR)	70	222 614 \$	15 582 955 \$	66	130 034 \$	8 582 256 \$	136	177 685 \$	24 165 211 \$
Organismes publics (ex. : CSSS, commissions scolaires, CLD)	47	321 623 \$	15 116 302 \$	37	107 018 \$	3 959 660 \$	84	227 095 \$	19 075 962 \$
Entreprises et associations liées au secteur privé	26	174 221 \$	4 529 742 \$	22	56 485 \$	1 242 677 \$	48	120 259 \$	5 772 419 \$
OBNL	4	122 309 \$	489 236 \$	0			4	122 309 \$	489 236 \$
Autres	12	378 632 \$	4 543 585 \$	14	66 562 \$	931 861 \$	26	210 594 \$	5 475 446 \$
Total			143 796 029 \$			48 474 397 \$			192 270 425 \$

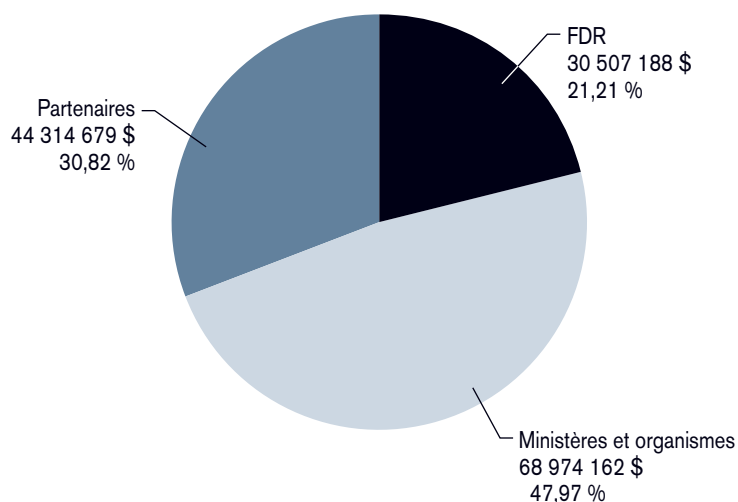
13. Certaines données à l'égard des contributions sont manquantes, d'où 148 mentions du FDR et 145 pour les ministères et organismes du gouvernement du Québec sur un total de 154 ententes spécifiques.

Les figures 6 et 7 font état des contributions totales aux deux types d'ententes. On notera que :

- La part de contribution des ministères et organismes gouvernementaux est plus importante pour les ententes spécifiques que pour les ententes administratives ou de partenariat. Au total, ils soutiennent les ententes spécifiques à hauteur de près de 69 M\$, soit 48 %, comparé à 31 % pour les ententes administratives ou de partenariat.
- Le FDR finance 21 % de la valeur totale des ententes spécifiques, alors que, dans le cas des ententes administratives ou de partenariat, sa participation est de 27 % de la valeur totale.
- Les partenaires sont plus sollicités dans le cadre des ententes administratives ou de partenariat que pour les ententes spécifiques, leur part étant respectivement de 42 % et 31 %.
- Les résultats des figures 6 et 7 permettent de déterminer un effet de levier global pour le FDR : pour chaque dollar investi par le FDR, 4,71 \$ sont investis par les autres partenaires dans le cadre des ententes spécifiques et 3,66 \$ dans le cadre des ententes administratives ou de partenariat.
- Notons que le bilan 1998-2001 du FDR¹⁴ rapporte que les ententes spécifiques étaient financées à 15 % par le FDR, à 65 % par les ministères et à 20 % par les partenaires. Par rapport à la période allant de 2004-2005 à 2007-2008, il y a donc une diminution de la part de financement des ministères et organismes (-17 %) et une augmentation de celles du FDR (+6 %) et des partenaires (+11 %).

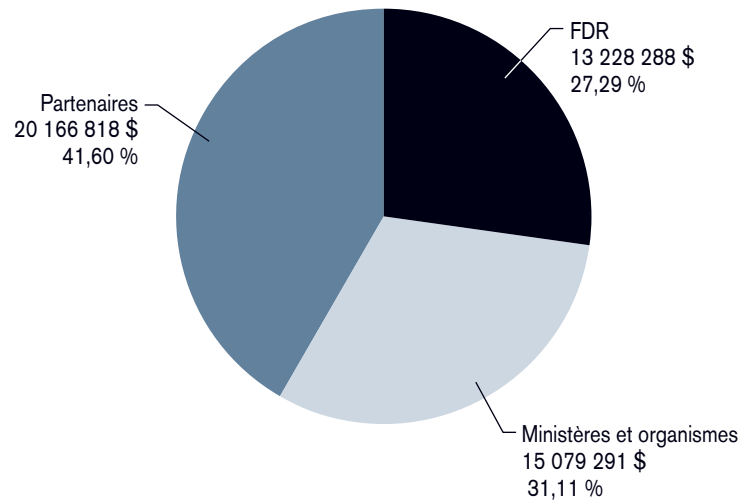
Figure 6 et 7 | Contributions totales aux ententes, par grande catégorie de partenaires, pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Répartition des contributions totales aux ententes spécifiques



14. *Bilan du Fonds de développement régional 1998-2001*, Section 3-5, page 15.

Répartition des contributions totales aux ententes administratives ou de partenariat

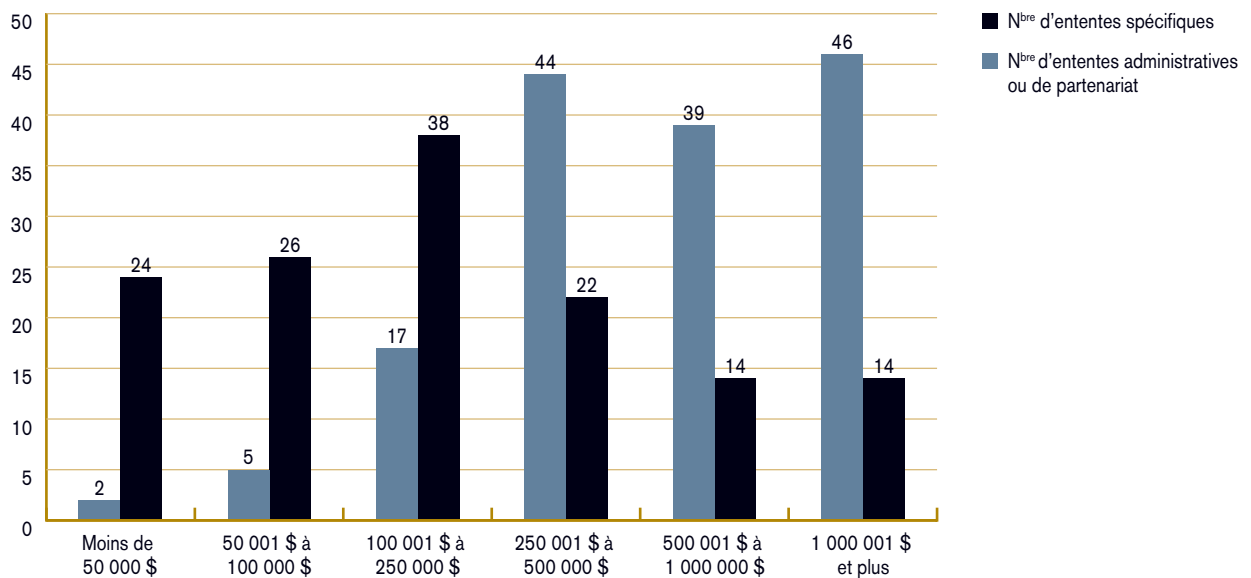


Valeur totale des ententes

- On trouve une forte proportion (84 %) d'ententes spécifiques d'une valeur totale de plus de 250 000 \$, comparativement à 36 % des ententes administratives ou de partenariat (voir la figure 8).

Figure 8 | Répartition du nombre d'ententes selon leur valeur totale, pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Répartition du nombre d'ententes selon la catégorie de valeur totale



Catégories de retombées des ententes

Les CRE ont également été invitées à déterminer, à partir d'une liste de propositions, les principales catégories dans lesquelles les ententes avaient des retombées. Les répondants pouvaient inscrire jusqu'à trois catégories, en allant de la plus importante à la troisième en importance. Le tableau 13 fait état de la fréquence des retombées les plus importantes pour chaque catégorie¹⁵.

- Du côté des ententes spécifiques, la consolidation et le développement des secteurs existants, les conditions de vie des aînés, l'offre culturelle ainsi que l'immigration recueillent les retombées les plus importantes dans respectivement 25, 13, 12 et 11 ententes.
- Du côté des ententes administratives ou de partenariat, les retombées liées à l'offre culturelle, la consolidation et le développement des secteurs existants, la persévérance scolaire et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ressortent fortement dans respectivement 17, 9, 9 et 8 ententes.
- Pour les deux types d'ententes, les retombées de deuxième et de troisième importance ont visé, outre la consolidation des secteurs existants et l'offre culturelle, le maintien dans les milieux de vie et les services de proximité, la création d'emploi ainsi que le sentiment d'appartenance ou identitaire.

Tableau 13 | Catégories de retombée (la plus importante) des ententes spécifiques et des ententes administratives ou de partenariat pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Catégorie de retombée (n=295)	Ententes spécifiques	Ententes administratives ou de partenariat
	Plus importante	Plus importante
Consolidation et développement des secteurs existants	25	9
Conditions de vie des aînés	13	3
Offre culturelle	12	17
Immigration	11	1
Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	9	8
Conditions de vie des femmes	9	4
Recherche et innovation	8	1
Diversification économique	5	6
Stimulation de l'entrepreneuriat	5	3
Persévérance scolaire	5	9
Occupation dynamique du territoire et démographie	4	2
Conditions de vie des jeunes	4	3
Valorisation du savoir	3	2
Création d'emplois	2	3
Sentiment d'appartenance / identitaire	2	7
Connaissance, recherche et diagnostic liés à l'environnement	2	3
Promotion de l'exportation	2	5
Maintien dans les milieux de vie et services de proximité	1	7
Concertation du milieu scolaire	1	3
Offre en loisirs et sport	1	3
Formation de la main-d'œuvre	0	2
Offre de transport collectif	0	5
Mise en valeur des paysages et/ou des espaces verts	0	1
Autres retombées	26	26
N/D	4	8

15. Il est à souligner que les retombées mentionnées sont fortement liées au domaine d'activité des ententes.

Des ententes spécifiques aux résultats fructueux et diversifiés

Une entente spécifique permet de mettre en œuvre des priorités régionales et d'adapter les activités gouvernementales aux particularités régionales.

Les répondants font état de résultats positifs à l'égard des ententes spécifiques. Ils soulignent aussi que l'engagement financier sur plusieurs années confère aux actions et aux partenariats qui en découlent une pérennité très intéressante. Par ailleurs, le processus de signature des ententes spécifiques reste à améliorer, notamment en ce qui a trait aux validations juridiques et au nombre de ministères impliqués dans la démarche. Ces difficultés ont possiblement contribué à augmenter le nombre d'ententes administratives ou de partenariat.

En outre, bien que la plupart des ministères aient pu être de réels partenaires dans la négociation d'ententes spécifiques, il n'en demeure pas moins que certains autres, imposant des modèles d'ententes spécifiques « mur à mur » qui ne peuvent pas être adaptés régionalement ou ayant une préférence à l'égard des ententes de partenariat, n'ont répondu que partiellement aux attentes des CRE. Bref, le travail à accomplir concernant la démarche de régionalisation n'est pas terminé et la sensibilisation des acteurs gouvernementaux à cet égard devra se poursuivre.

On peut constater, à partir des exemples de succès ci-après, que les ententes conclues par les CRE génèrent de nombreuses retombées.

Exemples de succès des ententes spécifiques

En résumé, voici la description d'une expérience marquante pour chacune des CRE.

Expériences novatrices

Les ententes spécifiques peuvent favoriser la réalisation de projets importants pour la région. Par exemple, l'**Entente spécifique relative au Fonds de développement de l'offre touristique de l'Estrie** a permis de constituer un fonds de 2 M\$. Au total, les 43 projets soutenus ont généré des investissements de 12 M\$. De plus, l'entente a permis d'augmenter la crédibilité des promoteurs de projets face aux autres bailleurs de fonds. La qualité des documents exigés a incité les promoteurs à poser un jugement réaliste sur leur projet. L'entente a de plus favorisé le rapprochement des partenaires du développement local et régional, le respect des rôles de chacun et la réalisation conjointe des plans de développement de la région et des CLD.

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, l'**Entente spécifique sur la mise en place d'un programme de formation des adultes loin du marché du travail aux fins de leur intégration sociale et professionnelle** a visé la création de 12 groupes de formation sur mesure pour une clientèle adulte éloignée du marché du travail et pouvant vivre des problèmes personnels, familiaux ou sociaux. L'entente a permis à 187 personnes de se joindre à l'un ou l'autre de ces 12 groupes. Le projet a connu un tel succès que, à l'échéance de l'entente, les commissions scolaires de la région, en collaboration avec Emploi-Québec, ont décidé de maintenir cette approche auprès d'une nouvelle cohorte de répondants.

L'**Entente spécifique sur les comités de maximisation des retombées économique de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (ComaxAT)** innove quant à elle en favorisant un partenariat entre les deux régions, qui peuvent ainsi se positionner avantageusement lors d'appels d'offres sur les travaux des grands chantiers en cours à la Baie-James. L'entente permet de mettre en œuvre des stratégies et des outils performants pour que les entreprises et les travailleurs de ces régions profitent au maximum de la réalisation des travaux majeurs.

Dans la région de Montréal, l'**Entente spécifique sur la promotion publique des sciences et de l'innovation montréalaises** est un exemple d'entente ayant contribué à mettre en œuvre des projets structurants pour la région. Montréal compte de nombreux organismes, universités, centres de recherche et entreprises qui font la promotion des sciences et de la technologie, et leurs activités méritent d'être davantage connues et valorisées par le public. Ainsi, en mai 2006, la CRE de Montréal, le MDEIE et le MAMR ont conclu une entente spécifique portant sur la promotion publique des sciences et de l'innovation montréalaises pour la période 2006-2009. L'entente a donné lieu à des projets majeurs tels que le portail Internet grand public MontréalScience et le Festival Eurêka!, visant à éveiller l'intérêt des jeunes et des adultes pour les sciences et la technologie. Notons que plus de 40 000 personnes et plus de 50 partenaires ont participé aux deux premières éditions du festival, une fréquentation surpassant les attentes. Cette entente appuie également un projet, en cours de développement, visant à créer des initiatives novatrices grand public en sciences et en technologie à Montréal.

On note également des ententes spécifiques permettant la consolidation d'organismes importants pour les régions. À titre d'exemple citons, dans la région de la Côte-Nord, l'**Entente spécifique sur la consolidation et le développement des médias communautaires et autochtones**. Ces moyens de communication jouent un rôle essentiel dans la région étant donné la rareté des médias locaux sur le territoire. La quasi-totalité de ces médias se trouvant dans de petites collectivités, leurs ressources financières sont limitées. L'entente a donc permis de leur donner des outils de gestion en plus de les aider à trouver d'autres sources de financement. Ainsi, grâce au travail mené dans le cadre de l'entente, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a dégagé une enveloppe dédiée à ces médias afin de leur permettre de faire l'acquisition des équipements essentiels à leurs opérations.

Concertation et effet mobilisateur

Plusieurs ententes spécifiques ont favorisé la mobilisation et la concertation des partenaires autour de problématiques importantes pour la région. Ainsi, l'**Entente spécifique en développement social des Laurentides** a permis l'émergence d'une nouvelle concertation basée sur une approche territoriale de MRC. Antérieurement, la concertation régionale en développement social n'avait pas permis d'établir de solides partenariats ou de définir des cibles communes. En misant initialement sur la détermination des besoins locaux, les projets financés par l'entente, modestes au départ, ont finalement mené à la création d'instances de concertation dans chacune des MRC de la région.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'**Entente sur le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRÉPAS)** a permis d'apporter des réponses à l'importante problématique de la persévérance scolaire des jeunes. Maillant les efforts et les ressources de tous les intervenants concernés, le CRÉPAS a pour mission de prévenir l'abandon des études chez les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean, au secondaire, au cégep et à l'université, par des actions concertées tant au plan local que régional. Plus de 50 volontaires issus de différents domaines s'impliquent au sein des divers comités du CRÉPAS, dont l'action s'incarne à travers une multitude de projets : mobilisation régionale, coordination organisationnelle, promotion et sensibilisation, intervention et accompagnement de démarches de concertation ainsi que recherche et transfert de connaissances. Grâce à l'entente et à la mobilisation des intervenants, la persévérance scolaire a fait des pas de géant dans la région. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean obtient en effet, depuis quelques années, les plus bas taux de décrochage scolaire au Québec, alors qu'il se trouvait sous la moyenne provinciale avant cette mobilisation. L'entente consolidant le partenariat du CRÉPAS en est à sa troisième édition. La pérennité de la démarche, dont les efforts en continu se poursuivent depuis 12 ans, est une condition essentielle à la réussite de ces actions.

L'Entente spécifique sur l'établissement durable des personnes immigrantes de la région de la Capitale-Nationale a donné naissance à deux éléments importants, soit la Table de concertation en immigration de la région de la Capitale-Nationale ainsi que le Programme d'actions régionales en immigration (PARI). La table de concertation en immigration, dont le principal mandat consiste à réaliser et à mettre en œuvre un plan d'action triennal en immigration, est une première dans la région et les acteurs concernés reconnaissent la CRE comme l'instance tout indiquée pour la créer et l'animer : sa portée régionale ainsi que sa neutralité lui ont donné la possibilité de rassembler plus de 25 organismes autour d'actions communes. Quant au PARI, il a permis d'affecter plus de 900 000 \$, de 2006 à 2009, pour réaliser des projets visant l'intégration en emploi des personnes immigrantes ainsi que pour sensibiliser la population et les entreprises à l'apport de l'immigration. Ainsi, la CRE a grandement contribué au succès de cette entente par sa portée régionale, sa neutralité et son expertise en matière de gestion de fonds.

L'Entente spécifique sur le développement social du Centre-du-Québec a également donné le pouvoir de mobiliser les acteurs locaux et régionaux autour d'un enjeu important du développement de la région. Mobilisation et concertation résument bien l'effet structurant de cette entente. Parmi ses retombées positives, notons l'élaboration du portrait régional et des portraits territoriaux du développement social, l'identification des problématiques, la détermination des défis et des enjeux régionaux ainsi que l'élaboration de plans d'action triennaux propres à chacun de ces défis. La CRE a contribué à cette entente en reconnaissant l'importance de la problématique du développement social pour la région, en mobilisant les partenaires concernés et en appuyant financièrement des projets territoriaux et régionaux.

La participation de la CRE de Lanaudière à la **Seconde entente spécifique sur le développement bioalimentaire de la région** assure une base de financement au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière. En appuyant certains projets dans le cadre de l'entente, le FDR agit comme levier, puisque chaque dollar investi par la CRE génère 4 dollars d'investissements des autres partenaires. Dans le cadre de cette entente, les six CLD de la région participent au financement du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière. Ils reconnaissent ainsi son apport à la croissance des entreprises de leur territoire et son expertise. Tous les projets réalisés visent le développement des entreprises bioalimentaires de la région, et des résultats significatifs ont été observés en ce sens, notamment la formation d'une masse critique pour le marché de niche, dont neuf producteurs de fromages fins.

L'Entente spécifique sur le développement dynamique du secteur agroalimentaire a quant à elle contribué à insuffler un nouveau dynamisme au secteur agro-alimentaire de la région de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Elle a notamment favorisé la convergence des actions gouvernementales et régionales vers ce secteur. Le FDR a eu un important effet de levier dans le cadre de cette entente : chaque dollar investi par la CRE génère plus de 20 \$ du secteur privé et des autres partenaires.

Des ententes administratives ou de partenariat efficaces

À l'égard des ententes administratives ou de partenariat, certains répondants notent que ce sont des outils efficaces qui permettent d'agir plus rapidement sur des engagements à plus court terme (revus annuellement) et qui n'impliquent pas un engagement politique de la part du gouvernement du Québec.

Certains répondants estiment en outre que les ententes administratives ou de partenariat pourraient être mieux définies en ce qui a trait au processus de signature et aux problématiques qu'elles abordent.

Exemples de succès des ententes administratives ou de partenariat

Concertation et mobilisation

L'**Entente de partenariat sur la Semaine de l'activité physique et du sport 2008** de l'agglomération de Longueuil permet la tenue, pour une deuxième année, de cet événement rassembleur destiné au grand public, qui a connu un grand succès à l'automne 2007. L'organisation repose sur un travail de concertation entre la CRE de Longueuil, le Forum jeunesse Longueuil, Loisir et Sport Montérégie (URLS) et les cinq municipalités du territoire de l'agglomération de Longueuil. L'entente prévoit également la mise en œuvre de démarches en vue de perpétuer cette initiative structurante à portée régionale. La CRE de Longueuil est à la fois le principal bailleur de fonds et le principal agent de concertation de cette initiative.

Le Fonds de développement régional contribue, dans le cadre d'ententes administratives ou de partenariat, à financer des projets structurants et mobilisateurs pour les régions. Par exemple, le **Fonds d'immobilisation Avenir-Viable-École-Communauté (AVEC) à Laval** a permis de mettre sur pied, en septembre 2007, un programme offrant aux établissements scolaires de Laval une formation en développement durable et à l'écocitoyenneté tout en leur permettant de revitaliser leur environnement physique (la cour et ses abords). La CRE de Laval, avec l'aide de ses nombreux partenaires, a produit plusieurs documents pour faciliter l'implantation du programme. Après trois ans d'activité, 44 écoles y participent. Chacune d'elles a produit un plan-concept et un bilan environnemental, a revitalisé sa cour et ses abords et a mis en place des structures pour favoriser le développement durable (brigades vertes, comités environnement, etc.). De plus, 131 sessions de formation ont eu lieu sur le développement durable et l'écocitoyenneté. La mobilisation du personnel scolaire et des parents ainsi que le leadership de la coordination du programme ont grandement contribué au succès du programme AVEC. La stratégie utilisée pour l'implantation du programme, une combinaison de théorie et de pratique, s'est avérée pertinente et concluante.

En Outaouais, la CRE a conclu une entente de partenariat à l'égard de **L'agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (LATINO) 2008 – 2011**. Cette agence est un organisme régional regroupant les MRC, les ministères en région et la CRE. LATINO a comme mission de traiter l'information numérique géoréférencée, ainsi que d'assurer l'entreposage et le partage régional des données. L'intervention de la CRE a favorisé la concertation des intervenants et la signature d'une entente de partenariat régionale au bénéfice des MRC, de la ville de Gatineau, des directions régionales du gouvernement du Québec et de la CRE.

Mise en place d'actions intersectorielles

L'entente de partenariat permet la mise en place d'actions intersectorielles. Dans cette optique, la CRE Montérégie-Est a signé l'**Entente sur l'Approche territoriale intégrée (ATI) en Montérégie-Est**, visant la mise en commun des forces intersectorielles pour résoudre des problèmes qui dépassent les responsabilités d'un seul secteur d'intervention. Ses objectifs sont d'assurer le déploiement de l'ATI sur l'ensemble du territoire de la CRE et de soutenir les interventions intégrées dans des zones géographiques de pauvreté. Bien que les partenaires de cette entente en soient au début de la démarche, la mobilisation portera sur les actions suivantes : établir le portrait de la pauvreté en Montérégie-Est, mettre en lumière les meilleures initiatives de lutte contre la pauvreté, réseauter les acteurs et soutenir les initiatives locales et régionales. Ultimement, il est souhaité que cette entente relative à l'ATI permette la mise en place d'actions intersectorielles structurantes qui pourront apporter des solutions innovantes aux problèmes complexes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

4 Résultats à l'égard des autres activités prioritaires par les régions

Les CRE peuvent également financer d'autres activités prioritaires, qui sont généralement mises en œuvre par des organismes régionaux. Ces activités font l'objet d'un protocole d'entente conclu entre la CRE et le bénéficiaire. L'enquête auprès des répondants des CRE a permis d'établir certaines caractéristiques de ces activités : le nombre de partenaires y participant, le domaine d'activités, leur nature, leur année de mise en œuvre, leur structure de financement ainsi que leur valeur totale.

Au total, 1 231 autres activités ont été financées entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2008, pour une moyenne de 59 par CRE pour la période. La plupart d'entre elles ont une durée d'un an ou moins (92 %), mais près de 7 % durent 2 ans ou plus. En outre, plus de 98 % des activités sont rattachées aux priorités régionales énoncées dans les plans quinquennaux de développement.

Nombre de partenaires des autres activités prioritaires par les régions

- Le tableau 14 présente le nombre de partenaires auxquels ont fait appel les autres activités prioritaires dans les différentes régions.
- La majorité des activités (64 %) ont rallié de 0 à 5 partenaires mais dans 3 % des cas on en compte plus de 21.
- La moyenne établie pour les autres activités prioritaires est de 6 partenaires. On peut rappeler, pour la comparaison, qu'elle est de 7 pour les ententes spécifiques et à près de 5 dans le cas des ententes administratives ou de partenariat.

Tableau 14 | Nombre de partenaires des autres activités prioritaires par les régions, au cours de la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Nombre de partenaires	Nombre d'activités
0 à 5	783 63,61 %
6 à 10	301 24,45 %
11 à 20	60 4,87 %
Plus de 21	38 3,09 %
N/D	49 3,98 %
Total	1231 100,00 %
Moyenne de partenaires par activité : 5,99	

Domaines touchés par les autres activités priorisées par les régions

Le tableau 15 illustre la répartition des autres activités priorisées ainsi que leur valeur totale par domaine.

- C'est dans le domaine du tourisme que les sommes les plus importantes ont été investies, avec près de 80 M\$, pour une valeur moyenne de 461 291 \$ par activité. Parmi ces projets, 18 ont une valeur de 1 M\$ et plus et représentent 69 % de la valeur totale des activités de ce domaine. Soulignons également le projet de Parc régional Petite-Cascapédia, financé par la CRE Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, dont l'investissement total est de plus de 10 M\$.
- Le développement économique et la culture sont également fortement représentés avec respectivement 168 et 153 activités priorisées.
- Bien que le domaine des pêcheries compte peu d'activités (n=16), la valeur moyenne de chacune d'entre elles est la plus élevée avec 457 162 \$.

Tableau 15 | Nombre d'autres activités priorisées par les régions et leur valeur totale (contributions du FDR et de l'ensemble des partenaires) par domaine, pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Domaine d'activité	Autres activités priorisées par les régions	
	n	Valeur totale
Tourisme	173 14,05 %	79 803 259 \$ 28,14 %
Développement économique	168 13,65 %	32 485 549 \$ 11,46 %
Culture	153 12,43 %	24 130 996 \$ 8,51 %
Recherche et innovation	48 3,90 %	20 738 307 \$ 7,31 %
Environnement	84 6,82 %	14 868 494 \$ 5,24 %
Loisirs et sport	41 3,33 %	13 053 991 \$ 4,60 %
Forêt	44 3,57 %	9 850 550 \$ 3,47 %
Développement social	66 5,36 %	9 404 391 \$ 3,32 %
Transport	48 3,90 %	9 350 173 \$ 3,30 %
Jeunes	33 2,68 %	8 486 437 \$ 2,99 %
Éducation	51 4,14 %	8 225 725 \$ 2,90 %

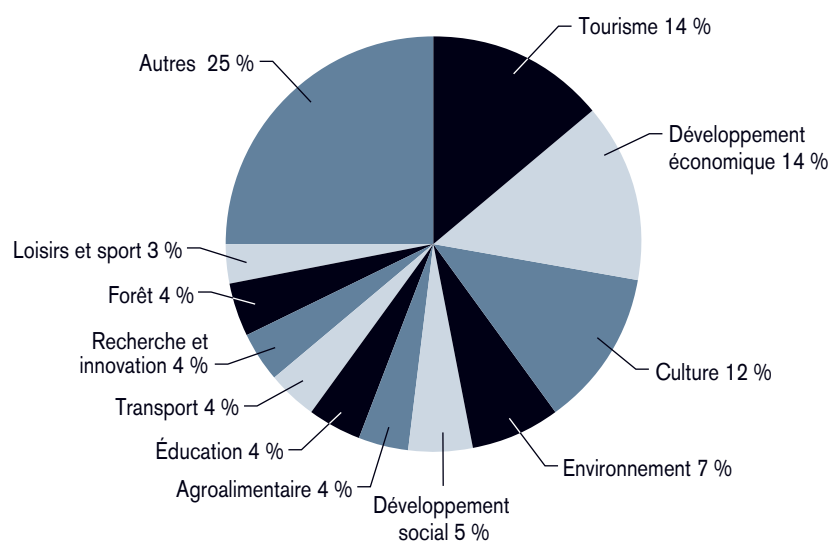
Tableau 15 | (Suite)

Domaine d'activité	Autres activités priorisées par les régions	
	n	Valeur totale
Pêcheries	16 1,30 %	7 314 595 \$ 2,58 %
Économie sociale	17 1,38 %	6 278 930 \$ 2,21 %
Agroalimentaire	53 4,31 %	5 548 514 \$ 1,96 %
Famille et aînés	23 1,87 %	1 148 083 \$ 0,40 %
Condition féminine	14 1,14 %	1 015 276 \$ 0,36 %
Immigration	6 0,49 %	383 717 \$ 0,14 %
Autres	168 13,65 %	28 363 540 \$ 10,00 %
N/D	25 2,03 %	3 093 711 \$ 1,09 %
Total	1231 100,00 %	283 544 237 \$ 100,00 %

La figure 9 présente la répartition, selon le nombre et par domaine, des activités priorisées par les régions. Les domaines comportant moins de 4 % des activités sont inclus dans la catégorie « Autres ».

figure 9 | Domaine d'activité des autres activités priorisées (répartition selon le nombre), pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Répartition des autres activités selon le domaine d'activités



Nature des autres activités priorisées par les régions

On a également demandé aux CRE de répartir les autres activités priorisées financées par le FDR selon neuf grandes catégories. Les résultats sont présentés au tableau 16.

- La réalisation d'un événement est la catégorie la plus fréquemment citée, avec 22 % des activités et une valeur totale de près de 55 M\$.
- Les événements sont suivis de près par la mise en œuvre de plans d'action avec 221 activités.
- Par ailleurs, ce sont les activités visant à réaliser une infrastructure qui regroupent la valeur totale la plus élevée avec 81 M\$, pour une valeur moyenne par activité de 688 547 \$.
- En outre, selon le bilan 1998-2001 du FDR¹⁶, 45 % de la valeur totale des projets structurants est répartie dans les projets d'infrastructures, 19 % dans les projets événementiels et 6 % dans le fonctionnement de structures. Comparée à ce précédent bilan, la situation actuelle est sensiblement différente, puisque les projets d'infrastructures voient leur valeur totale diminuer de 16 % et que les projets visant la structuration (mise en œuvre de plan d'action et fonctionnement de structure) sont en nette augmentation (+17 %). La proportion de la valeur totale des projets événementiels demeure la même.

Tableau 16 | Nature des autres activités priorisées par les régions en nombre et en valeur totale (contributions du FDR et de l'ensemble des partenaires), pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Nature de l'activité	Autres activités priorisées par les régions	
	n	Valeur totale
Infrastructures	118 9,59 %	81 248 495 \$ 28,65 %
Événements (festivals, colloques, expositions)	266 21,61 %	54 623 398 \$ 19,26 %
Mise en œuvre de plan d'action (corporations, tables de concertation)	221 17,95 %	37 326 912 \$ 13,16 %
Équipements et matériels	63 5,12 %	31 405 294 \$ 11,08 %
Fonctionnement de structure (corporations, tables de concertation)	112 9,10 %	28 462 073 \$ 10,04 %
Prestation de services	79 6,42 %	14 130 503 \$ 4,98 %
Projets pilotes	67 5,44 %	12 498 060 \$ 4,41 %
Étude de marché ou de faisabilité	159 12,92 %	11 204 823 \$ 3,95 %
Plan d'affaires	49 3,98 %	3 661 922 \$ 1,29 %
Autres	86 6,99 %	7 992 014 \$ 2,82 %
N/D	11 0,89 %	990 743 \$ 0,35 %
Total	1231 100,00 %	283 544 237 \$ 100,00 %

16. Bilan du Fonds de développement régional 1998-2001, Section 4-5, page 21.

Répartition des autres activités priorisées selon l'année financière où elles ont été financées

Le tableau 17 détaille, par année financière, le nombre et le coût des activités financées par le FDR.

- On constate que le nombre d'activités augmente avec le temps, passant de 236 à 377. Ces résultats s'expliquent notamment par l'évolution du budget des CRE et celle des engagements du FDR relatifs aux autres activités (voir le tableau 3 à cet égard).
- En outre, la valeur totale annuelle de ces activités ainsi que la contribution du FDR à celles-ci augmentent au cours de la période, malgré une légère baisse en 2005-2006.
- Pour ce qui est de l'effet de levier du FDR, on note qu'il reste stable de 2004 à 2007 et qu'il diminue légèrement lors de la dernière année, bien que le nombre d'activités financées soit en augmentation. L'effet de levier global, de 7,24, est généralement plus élevé pour les autres activités priorisées que dans le cas des ententes.

Tableau 17 | Nombre d'autres activités priorisées par les régions dont le financement a été accepté par les instances de la CRE et leurs coûts par année financière¹⁷

Année de référence	N ^{bre}	Valeur totale	Contribution du FDR	Effet de levier du FDR
1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	236	62 949 974 \$	7 920 290 \$	7,95
1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	265	57 525 759 \$	7 488 067 \$	7,68
1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2007	318	79 289 580 \$	10 340 554 \$	7,67
1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008	377	80 892 068 \$	12 857 670 \$	6,29
N/D	35	2 886 856 \$	506 739 \$	5,70
Total	1 231	283 544 237 \$	39 113 320 \$	7,24

Contributions financières des partenaires aux autres activités priorisées

Outre le FDR, qui en finance la quasi-totalité, les ministères et organismes du gouvernement du Québec sont les partenaires les plus fréquents (voir le tableau 18) des autres activités priorisées.

- Avec une contribution financière moyenne de 1 16 364 \$, la participation du gouvernement du Québec équivaut à un peu plus de la moitié des coûts (52 %).
- On note une présence du gouvernement fédéral dans environ 25 % de ces activités, et sa contribution moyenne est un peu plus élevée que celle du Québec avec 123 218 \$.
- On note la contribution d'organismes régionaux dans environ 32 % de ces activités. Par ailleurs, comme on peut le voir dans les tableaux de l'annexe 3, ce sont ces organismes qui reçoivent la plus grosse proportion de la valeur totale des activités. Ces résultats mettent en lumière la dimension régionale des autres activités priorisées.
- Les contributions citées dans la catégorie « Autres » incluent les revenus d'inscription, les revenus autonomes, les mises de fonds du promoteur, les commandites et collectes de fonds.
- En outre, la part de contribution du secteur privé dans les autres activités priorisées compte pour 12 % de la valeur totale. Cette proportion est plus importante que dans le cas des ententes spécifiques (3,1 %) et des ententes administratives ou de partenariat (2,6 %).

17. Le tableau 17 a été réalisé avec les données des questions 5.2 et 5.3 de l'enquête auprès des CRE.

Tableau 18 | Contributions financières moyenne et totale des différents partenaires aux autres activités priorisées par les régions, pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Source de financement (n=1 231)	n	Contribution moyenne	Contribution totale
FDR ¹⁸	1 211	32 298 \$	39 113 320 \$
Ministère et organisme Québec (sauf FDR)	646	116 364 \$	75 171 330 \$
Ministère et organisme Canada	308	123 218 \$	37 951 005 \$
Municipalités	256	74 005 \$	18 945 263 \$
MRC	177	32 558 \$	5 762 836 \$
Organismes régionaux (ex. : forum jeunesse, ATR)	388	41 111 \$	15 950 916 \$
Organismes publics (ex. : CSSS, commissions scolaires, CLD)	388	50 888 \$	19 744 387 \$
Entreprises et associations liées au secteur privé	419	84 574 \$	35 436 692 \$
OBNL	63	41 771 \$	2 631 575 \$
Autres	200	164 185 \$	32 836 913 \$
Total			283 544 237 \$

La figure 10 présente les contributions totales des partenaires aux autres activités priorisées par les régions.

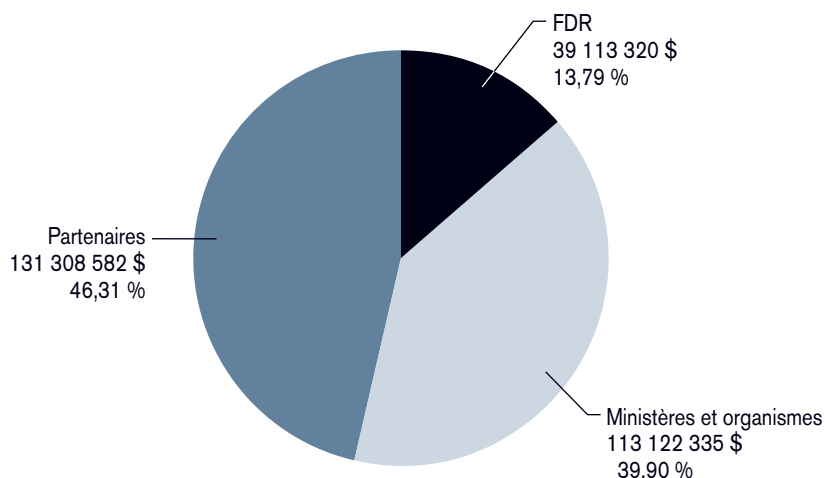
- Comme on peut le remarquer, la part de contribution du FDR dans ces activités est beaucoup moins importante que dans le cas des ententes. Elle est de 14 % de la valeur totale des activités par rapport à 21 % dans le cas des ententes spécifiques et à 27 % pour les ententes administratives ou de partenariat (voir les figures 6 et 7).
- Les ministères et organismes gouvernementaux soutiennent ces activités à hauteur de 113 M\$ tandis que les partenaires assurent une contribution de 131 M\$. Ces résultats nous permettent de dire que l'effet de levier global du FDR est de 7,24 pour les autres activités priorisées.
- En outre, le bilan 1998-2001 du FDR¹⁹ rapporte que le FDR comptait alors pour 15 % de la valeur totale de ces activités, que les ministères et organismes contribuaient pour 41 % et que les partenaires en finançaient 44 %. Ainsi, la structure de financement des autres activités priorisées par les régions est pratiquement restée la même.

18. Certaines données sur la contribution du FDR aux autres activités sont manquantes, d'où 1 211 mentions du FDR sur un total de 1 216 activités.

19. *Bilan du Fonds de développement régional 1998-2001*, Section 4-5, page 21.

Figure 10 | Contributions totales aux autres activités priorisées par les régions, par grande catégorie de partenaires, pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Contributions totales aux autres activités priorisées par la région

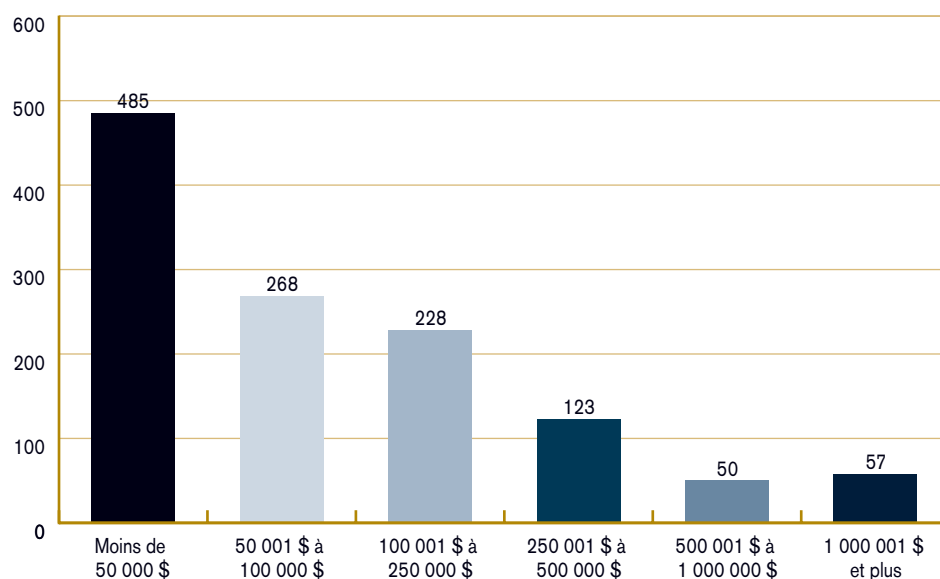


Valeur totale des autres activités priorisées par les régions

En général, les autres activités priorisées ont une valeur beaucoup moins élevée que celle des ententes (voir la figure 11). Ainsi, 753 activités sur 1 231 (61 %) ont une valeur de 100 000 \$ ou moins. Aux fins de la comparaison, rappelons que près de 5 % des ententes spécifiques et 35 % des ententes administratives et de partenariat ont une valeur de moins de 100 000 \$.

Figure 11 | Répartition des autres activités priorisées par les régions selon leur valeur totale, pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Répartition du nombre d'activités priorisées selon la catégorie de valeur totale



Catégories de retombées des autres activités priorisées

Les CRE ont également été invitées à déterminer, à partir d'une liste de propositions, les principales catégories dans lesquelles les autres activités priorisées avaient des retombées. Les répondants pouvaient inscrire jusqu'à trois catégories, en allant de la plus importante à la troisième en importance. Le tableau 19 fait état de la fréquence des retombées les plus importantes pour chaque catégorie²⁰.

- Les résultats montrent que les principales catégories visées par les retombées des autres activités financées par le FDR sont la consolidation et le développement de secteurs existants ainsi que l'offre culturelle, la diversification économique et l'amélioration de l'offre en matière de loisirs et de sport, dans 208, 143, 83 et 75 activités respectivement.
- Les retombées de deuxième et de troisième importance sont, outre la consolidation des secteurs existants et l'offre culturelle, le sentiment d'appartenance ou identitaire, la diversification économique, la stimulation de l'entrepreneuriat et la création d'emploi.

Tableau 19 | Catégories de retombée (la plus importante) des activités priorisées, pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Catégorie de retombée (n=1 231)	Plus importante
Consolidation et développement des secteurs existants	208
Offre culturelle	143
Diversification économique	83
Offre en loisirs et sport	75
Recherche et innovation	63
Stimuler l'entrepreneuriat	60
Sentiment d'appartenance/identitaire	45
Mise en valeur des paysages et/ou des espaces verts	43
Connaissance, recherche et diagnostic liés à l'environnement	40
Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	40
Création d'emplois	19
Valorisation du savoir	27
Maintien dans les milieux de vie et services de proximité	26
Promotion de l'exportation	24
Occupation dynamique du territoire et démographie	22
Formation de la main-d'œuvre	18
Persévérance scolaire	18
Conditions de vie des jeunes	17
Conditions de vie des femmes	17
Concertation du milieu scolaire	12
Conditions de vie des aînés	12
Immigration	11
Offre de transport collectif	11
Autres retombées	174
N/D	23

20. Il est à noter que les retombées mentionnées sont fortement liées au domaine d'activité.

D'autres activités priorisées porteuses pour les régions

De façon générale, les projets appuyés par le FDR sont liés à la planification quinquennale de développement. La flexibilité du FDR permet de répondre aux besoins régionaux et de financer les projets les plus structurants pour la région. Soulignons que certaines CRE ont choisi de confier la coordination des projets aux organismes à l'intérieur des structures de concertation qu'elles chapeautent, alors que d'autres en assument directement le leadership.

Par l'entremise du FDR, les CRE disposent donc d'une latitude suffisante pour financer des projets selon leurs spécificités régionales. Les décisions sont orientées à la fois par la planification quinquennale de développement et la politique d'investissement. Cette marge de manœuvre dont bénéficient les CRE à l'égard du financement des projets est fort appréciée des répondants.

Conclusion

Le présent bilan évaluatif du FDR, qui couvre la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008, s'appuie sur une enquête réalisée auprès des CRE. Il vise à faire état du rôle des CRE quant à la concertation régionale et l'utilisation du FDR pour le financement des ententes spécifiques, des ententes administratives ou de partenariat, et des autres activités priorisées par les régions et financées par le FDR.

La concertation : essentielle au développement régional

- Les CRE, depuis leur implantation, ont consolidé les efforts de concertation de leur région et ont donné un nouvel élan aux divers mécanismes en place. Il ressort de l'enquête que la création des CRE et une plus grande reconnaissance des élus locaux dans l'instance régionale constituent des facteurs-clés pour le développement des régions et une étape significative dans la régionalisation de l'action gouvernementale.
- Les répondants ont souligné la représentativité des secteurs d'activité et des territoires au sein de l'organisme. La CRE est en effet bien positionnée pour déterminer les besoins et les problématiques de développement, de même que pour y apporter les solutions appropriées. On constate également que les ententes et les projets financés par le FDR vont chercher la participation d'un grand nombre de partenaires.
- La CRE étant le milieu où se produit la concertation régionale, elle affecte à celle-ci une part importante de son budget. Les résultats de l'enquête montrent que, en moyenne, près de 40 % du budget des CRE est consacré au fonctionnement et aux activités de concertation/consultation et réseautage en 2007-2008.
- La CRE joue un rôle de leader dans la mise en place d'activités de concertation qui font appel à l'ensemble des acteurs du développement régional. Cette concertation amorcée ou consolidée par les CRE apparaît ainsi comme un réel gage de succès.

- En outre, de nombreux répondants ont souligné que la régionalisation n'a pas encore pleinement atteint ses objectifs. En ce sens, les CRE réclament que se poursuivent les efforts de régionalisation des activités gouvernementales.

Au total, 154 ententes spécifiques et 141 ententes administratives ou de partenariat ont été conclues. En moyenne, chacune des CRE a conclu près de 15 ententes avec ses partenaires. De plus, 1 231 autres activités ont été financées, ce qui équivaut à une moyenne de près de 59 activités par CRE.

Les ententes spécifiques en résumé

- Comparées aux ententes administratives ou de partenariat, les ententes spécifiques font appel à un plus grand nombre de partenaires, la valeur de leurs engagements financiers est plus importante et leur durée est plus longue.
- C'est dans les domaines de la culture et du développement social que les ententes spécifiques ont été les plus nombreuses, alors que ceux de la recherche et de l'innovation ont reçu les investissements les plus élevés.
- Ce sont 42 % des ententes spécifiques qui visent à mettre en œuvre un plan d'action et des projets. Selon les répondants, 6 ententes spécifiques sur 154 visaient plus particulièrement l'adaptation ou la modulation de normes gouvernementales.
- Dans le cadre des ententes spécifiques, l'effet de levier global est de 4,71 \$ d'investissements des partenaires pour chaque dollar investi par le FDR.

Les ententes administratives ou de partenariat en résumé

- C'est dans les domaines de la culture et du développement économique que les ententes administratives ou de partenariat sont les plus importantes, et ce, tant par leur nombre que pour leur valeur.
- Le nombre d'ententes administratives ou de partenariat conclues augmente de façon significative pour la période 2004 à 2008, ce qui démontre leur popularité grandissante par rapport à celle des ententes spécifiques.
- Chaque dollar investi par le FDR dans les ententes administratives ou de partenariat génère des investissements de 3,66 \$ de la part des autres partenaires.
- On constate que 38 % des ententes administratives ou de partenariat durent moins d'un an.

Les autres activités priorisées par les régions en résumé

- Par comparaison avec les ententes conclues, la part du budget du FDR affectée aux autres activités priorisées par les régions est importante. Ainsi, en 2007-2008, la part moyenne de ce budget est de près de 31 % comparativement à 17 % pour les ententes spécifiques et de 7 % pour les ententes administratives ou de partenariat.
- Le tourisme, avec des investissements totaux de près de 80 M\$, est le domaine d'activité le plus important. Le développement économique et la culture sont également représentés dans une forte proportion avec respectivement 168 et 153 activités sur 1 231.

- Les événements (festivals, colloques expositions) sont les activités les plus fréquentes. Par ailleurs, le montant consacré à la réalisation d'infrastructures a été le plus important avec des investissements de plus de 81 M\$.
- Bien que le nombre d'activités financées soit en augmentation, l'effet de levier du FDR à l'égard des autres activités priorisées reste stable de 2004 à 2007 et diminue légèrement lors de la dernière année. L'effet de levier global, de 7,24 \$, est généralement plus élevé pour les autres activités priorisées que dans le cas des ententes.

Le FDR a favorisé la mobilisation des partenaires

Le FDR a contribué de façon tangible à la mobilisation des acteurs régionaux, comme en font foi :

- l'appropriation de la vision et des objectifs de développement régional par les partenaires de la CRE. Pensons aux mécanismes de consultation, de participation et d'information ;
- la réalisation d'ententes et de projets concrétisant les enjeux et les orientations de la planification régionale, à preuve les nombreux exemples de succès que les répondants ont transmis dans le cadre de l'enquête ;
- la continuité et la consolidation des efforts de développement régional.

Le FDR, un levier de développement important pour les régions

On peut souligner, à la lumière de ce qui précède, que les CRE assument pleinement leur rôle et leur mandat en vue de réaliser le plein potentiel de leur région respective à l'aide du FDR, leur outil financier principal.

Une majorité de répondants mentionnent que les besoins de leur région doivent encore être soutenus par l'action des CRE et de leurs partenaires. Par conséquent, il apparaît pertinent que, dans un contexte de vision globale et d'actions concertées, le FDR soit maintenu en tant que levier de développement important pour les régions.

Annexe 1

Portrait des conférences régionales des élus

Composition des conférences régionales des élus

Les conférences régionales des élus (CRE) sont des instances composées d'élus municipaux qui s'adjoignent des représentants des divers secteurs socioéconomiques pour favoriser la concertation et assurer la planification du développement régional. En font d'office partie :

- les préfets des municipalités régionales de comté (MRC) ;
- les maires des municipalités locales de 5 000 habitants et plus ;
- les maires des municipalités locales énumérées dans l'annexe B de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Une CRE nomme à son conseil d'administration des membres additionnels dont le nombre ne peut excéder le tiers de l'ensemble de ses membres²¹. Ces membres additionnels sont choisis après consultation des organismes que la CRE considère comme représentatifs des divers milieux présents dans la collectivité à desservir. Lorsqu'une CRE comprend sur son territoire au moins une communauté autochtone représentée par un conseil de bande, le conseil d'administration de la CRE inclut un représentant pour la nation autochtone à laquelle appartient cette communauté.

Le gouvernement peut permettre la désignation au conseil d'administration d'une CRE d'un ou de plusieurs représentants additionnels d'une municipalité locale. Enfin, un député de l'Assemblée nationale a le droit de participer, sans droit de vote, aux délibérations du conseil d'administration de la CRE qui a compétence sur le territoire de sa circonscription²².

Compte tenu des particularités propres à certaines régions, le législateur a prévu des adaptations aux règles générales déterminant la composition des CRE. C'est ainsi que :

- pour la région administrative de la Capitale-Nationale, la CRE est composée des préfets, des maires des villes de plus de 5 000 habitants, des maires des villes énumérées dans l'annexe de la loi, ainsi que des présidents de tous les arrondissements et de deux membres du comité exécutif de la Ville de Québec nommés par cette dernière ;
- pour la région administrative de Laval, le territoire de la Ville de Longueuil et la région administrative de Montréal, les conférences régionales des élus sont composées respectivement de tous les membres du conseil municipal de la Ville de Laval, de la Ville de Longueuil et de la Ville de Montréal. Une disposition particulière de la loi précise que ces trois CRE peuvent, au lieu de procéder à l'ajout de membres additionnels, mettre en place un mécanisme de concertation avec les groupes socioéconomiques de leur territoire sur une base sectorielle, thématique ou territoriale.
- De plus, la Loi mentionne la possibilité, pour les régions de Montréal, de Laval et de Longueuil, d'instaurer, de concert avec les groupes socioéconomiques de leur territoire, un mécanisme de concertation (commission ou groupe consultatif) établi sur une base sectorielle, thématique ou territoriale, au lieu de nommer des membres additionnels à leur conseil d'administration²³.

21. Autres que ceux représentant une communauté autochtone.

22. La loi prévoit des adaptations à la procédure générale tenant compte des particularités propres à certaines régions.

23. Loi du ministère des Affaires municipales et des Régions (L.R.Q., chapitre M-22.1), art. 21.9.

Répartition des CRE

La **Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions** institue une CRE dans chacune des régions administratives du Québec. Toutefois, la Montérégie compte trois CRE : une sur le territoire de l'agglomération de Longueuil, une pour celui de la Montérégie-Est et une pour celui de la Vallée-du-Haut-du-Saint-Laurent. Pour la région du Nord-du-Québec, la CRE instituée couvre le territoire de la municipalité de la Baie-James et celui de quatre autres villes, tandis que l'Administration régionale Kativik et l'Administration régionale cri agissent à titre de CRE pour leur communauté respective. Ainsi, le Québec compte 21 conférences régionales des élus.

Mandats des CRE

Le gouvernement donne notamment à chaque CRE le mandat suivant :

- favoriser la concertation des partenaires dans la région et donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région ;
- établir un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région ;
- conclure des ententes spécifiques avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires ;
- évaluer les organismes de planification et de développement aux paliers local et régional dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement ;
- d'exécuter tout autre mandat que lui confie le ministre.

Précision sur les ententes

Une CRE peut conclure des ententes spécifiques ou réaliser toute autre activité, dont des ententes administratives ou de partenariat avec ses partenaires.

- Une **entente spécifique** est une convention qui associe une CRE et un ou des ministères ou organismes gouvernementaux ou d'autres partenaires pour l'exercice des pouvoirs et des responsabilités de la CRE, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et pour l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales. Ratifiée par le ministre des Affaires municipales et des Régions et les ministres concernés, cette entente est un outil qui doit entraîner une valeur ajoutée en modifiant les façons de faire.
- Par ailleurs, telle qu'elle a été définie aux fins de ce bilan évaluatif, une **entente administrative ou de partenariat** associe une CRE à un autre ministère, organisme gouvernemental ou partenaire régional pour la réalisation de projets ou de mandats. Généralement réalisée sur une période de plus d'un an, cette entente est signée en région.

Précision sur le plan quinquennal de développement

La CRE établit son plan quinquennal de développement en définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région en tenant compte des facteurs suivants :

- la participation à la vie démocratique des jeunes et, selon les principes de l'égalité et de la parité, des femmes ;
- les stratégies et les objectifs régionaux en matière de main-d'œuvre et d'emploi déterminés par le conseil régional des partenaires du marché du travail de son territoire ;
- le cas échéant, le schéma métropolitain d'aménagement et de développement et le plan des grands enjeux du développement économique adoptés par la communauté métropolitaine de son territoire.

Ententes de gestion entre le gouvernement et les CRE

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conclut avec chaque CRE une entente déterminant les conditions que celle-ci s'engage à respecter ainsi que le rôle et les responsabilités de chacune des parties. Cette entente de gestion porte sur :

- les mandats confiés à la CRE par le gouvernement ;
- les attentes du gouvernement relativement à l'exécution de ces mandats ;
- les modalités de financement de la CRE et les responsabilités transférées ;
- la reddition de comptes ;
- toute autre question pertinente.

La CRE doit remettre annuellement au ministre un rapport d'activité et ses états financiers vérifiés. Le rapport d'activité est déposé par le ministre à l'Assemblée nationale.

Politiques d'investissement

Comme prévu dans les ententes de gestion entre les CRE et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, chaque CRE doit se définir une politique d'investissement afin de favoriser la saine gestion des fonds administrés et de permettre, par exemple, de :

- circonscrire les pouvoirs et les responsabilités de la CRE au regard de la gestion des fonds ;
- s'assurer que les ententes, les activités et les projets financés suivent les orientations du plan quinquennal de développement ;
- diffuser des normes à l'égard de l'investissement :
 - le type d'activité à financer ;
 - les moyens de soumettre une demande de financement et les processus d'évaluation de ladite demande ;
 - les dépenses admissibles ;
 - la nature de l'aide financière ;
 - le cheminement du dossier ;
 - etc.

Table Québec-Régions

La Table Québec-Régions (TQR) est composée des présidents des CRE, du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et du ministre responsable de la Capitale-Nationale. La TQR est présidée par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Le mandat général de la TQR est de conseiller le ministre sur toute question qu'elle lui soumet et qui relève de sa compétence, ainsi que sur les mandats dévolus aux CRE par la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions. La TQR constitue également un lieu d'échanges sur les autres mandats que le ministre peut confier aux CRE.

De plus, le 14 octobre 2004 dans le cadre du Forum des générations, le gouvernement et les présidents des CRE ont signé un protocole d'entente dans lequel ils ont convenu de la réalisation des volets 2, 3 et 4 du Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale^{24, 25}. La mise en œuvre de ce protocole, visant à favoriser le développement économique, social et culturel des régions, a été confiée à la TQR qui agit comme mécanisme d'échange et de suivi pour l'avancement des trois volets, soit :

- la régionalisation des services gouvernementaux (volet 2) ;
- l'adaptation des normes et des programmes gouvernementaux aux réalités régionales (volet 3) ;
- la mise en œuvre d'initiatives de partenariat (volet 4).

24. C'est la mise en place des CRE par le gouvernement du Québec qui constitue le premier volet.

25. Dans le cadre du Projet gouvernemental, un second protocole d'entente a été signé par le gouvernement et les associations municipales en faveur de la décentralisation des responsabilités.

Annexe 2

Élaboration du plan quinquennal de développement

Les conférences régionales des élus, en vertu de la Loi du ministère des Affaires municipales et des Régions, doivent établir un plan quinquennal de développement. Celui-ci définit, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région tout en tenant compte en priorité de la participation à la vie démocratique de la région des jeunes et, selon les principes de l'égalité et de la parité, des femmes²⁶.

Les représentants d'organismes régionaux et territoriaux ainsi que les élus municipaux et provinciaux sont mis à contribution dans la démarche de planification. Comme l'a précisé le répondant de la CRE de l'Outaouais, cela se traduit par un exercice qui permet aux intervenants de définir une vision commune de leur devenir : « L'élaboration de la planification régionale résulte de la contribution de plusieurs centaines d'intervenants ainsi que de leur organisation. La vision de développement que nous avons définie ensemble est l'expression de nos aspirations collectives. Elle indique la poursuite d'un idéal à atteindre afin que l'on puisse offrir à tous les citoyens et toutes les citoyennes de la région une qualité de vie soutenue par un développement durable ».

En amont du plan de développement régional

La plupart des régions en sont à leur troisième plan de développement. Certaines en sont même à leur quatrième. L'élaboration d'un plan de développement par les CRE représente donc une opération d'envergure qui trouve ses assises dans les planifications réalisées auparavant par les CRD.

S'outiller

Le processus d'élaboration du plan de développement commence, pour plusieurs répondants, par l'établissement d'un portrait régional, comprenant des diagnostics sectoriels, multisectoriels ou territoriaux.

De plus, certains répondants mentionnent avoir analysé les planifications stratégiques des organismes régionaux afin que la planification régionale leur soit complémentaire.

Se doter d'une vision commune et d'objectifs

Suivent des consultations, sectorielles, multisectorielles et territoriales au cours desquelles seront déterminés les enjeux à la base du plan de développement, les orientations ainsi que les objectifs à retenir. Ces consultations peuvent prendre la forme de tables de discussion et d'états généraux. Certains répondants ont également écrit que leur CRE a réalisé des consultations publiques sur le projet de plan, afin d'élargir au plus grand nombre la validation des orientations retenues. Notons que les représentants régionaux des ministères et organismes ont participé à certaines des consultations.

26. Loi du MAMR, art. 21.7.

Élaborer et valider le plan

Un projet de plan est produit par la suite, lequel est revalidé par les représentants des organismes partenaires dans le cadre de différentes actions, tels des demandes d'avis, des forums, des tables, etc.

Assurer le suivi du plan quinquennal de développement et mettre en place un plan d'action annuel

Une fois le plan quinquennal adopté, certaines CRE mettent en œuvre un mécanisme de suivi, d'autres proposent un plan d'action annuel ciblant plus précisément les priorités à réaliser.

Annexe 3

Tableaux complémentaires au bilan évaluatif du FDR

Effets leviers des ententes et des autres activités priorisées, par CRE

Le tableau 20 présente le détail, par région, du nombre d'ententes spécifiques, d'ententes administratives ou de partenariat et d'autres activités priorisées. Le tableau présente également les investissements totaux de l'ensemble des signataires et le montant investi par le FDR. Les sommes consacrées à la conclusion d'ententes spécifiques sont généralement plus élevées que pour les ententes administratives ou de partenariat, à l'exception des CRE du Bas-Saint-Laurent, de Montréal, de Laval, de Montérégie-Est et de Vallée-du-Haut-du-Saint-Laurent. Soulignons dans la foulée le nombre important d'ententes spécifiques conclues par la CRE du Saguenay-Lac-Saint-Jean (28) et d'ententes administratives ou de partenariat conclues par la CRE de Montréal (31).

En ce qui a trait à l'effet de levier global, pour chaque dollar investi par le FDR dans les ententes spécifiques, les autres partenaires ont fourni 4,71 \$. Dans le cadre des ententes administratives ou de partenariat, cet effet de levier est de 3,66 \$.

Les autres activités priorisées par les régions représentent des investissements totaux de 283,5 M\$ et une contribution du FDR de 39,1 M\$, ce qui représente un effet de levier global de 7,24 \$ investis par les autres partenaires pour chaque dollar investi par le FDR. Soulignons le nombre important d'activités financées par la CRE des Laurentides (192) et celle de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (149).

Tableau 20 | Synthèse des ententes et effet de levier du FDR par CRE, pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008 ²⁷

Nom de la CRE	Ententes spécifiques				Ententes administratives ou de partenariat				Autres activités priorisées par la région			
	n	\$	\$ FDR	effet de levier du FDR	n	\$	\$ FDR	effet de levier du FDR	n	\$	\$ FDR	effet de levier du FDR
Bas-Saint-Laurent	5	2 611 600 \$	848 100 \$	3,08	13	3 845 528 \$	1 036 522 \$	3,71	50	14 959 998 \$	1 250 428 \$	11,96
Saguenay-Lac-Saint-Jean	28	55 997 819 \$	7 160 483 \$	7,82	2	218 431 \$	50 000 \$	4,37	77	3 839 252 \$	793 022 \$	4,84
Capitale-Nationale	8	6 640 755 \$	1 815 000 \$	3,66	6	7 742 359 \$	830 000 \$	9,33	106	25 359 256 \$	2 134 990 \$	11,88
Mauricie	9	5 215 988 \$	1 432 744 \$	3,64	3	2 871 100 \$	420 000 \$	6,84	79	28 907 663 \$	2 849 790 \$	10,14
Estrie	7	5 644 080 \$	1 425 000 \$	3,96	2	1 780 000 \$	375 000 \$	4,75	66	24 678 712 \$	2 915 533 \$	8,46
Montréal	1	1 025 000 \$	270 000 \$	3,80	31	6 991 730 \$	2 821 908 \$	2,48	31	4 987 785 \$	2 855 800 \$	1,75
Outaouais	10	6 633 175 \$	2 062 700 \$	3,22	6	2 279 250 \$	445 000 \$	5,12	105	23 400 264 \$	2 864 949 \$	8,17
Abitibi-Témiscamingue	21	11 109 000 \$*	3 905 000 \$	2,85	10	5 617 73 \$†	2 700 000 \$	2,08	33	4 680 950 \$	696 050 \$	6,73
Côte-Nord	4	600 000 \$	275 000 \$	2,18	6	805 788 \$	122 000 \$	6,60	47	13 651 395 \$	2 371 438 \$	5,76
Baie-James	7	7 007 093 \$	902 093 \$	7,77	19	2 256 951 \$	636 084 \$	3,55	3	64 650 \$	22 000 \$	2,94
Administration régionale Crie	0	0 \$	0 \$	0	0	0 \$	0 \$	0	15	4 127 496 \$	1 355 009 \$	3,05
Administration régionale Kativik	1	179 000 \$	60 000 \$	2,98		0 \$	0 \$	0	3	205 000 \$	205 000 \$	1,00
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	5 396 000 \$	1 859 000 \$	2,90	4	3 154 276 \$	411 896 \$	7,66	149	48 591 743 \$*	4 755 500 \$	10,22
Chaudière-Appalaches	13	12 482 586 \$	2 444 000 \$	5,11	7	408 100 \$	163 600 \$	2,49	52	16 304 681 \$	2 141 861 \$	7,61
Laval	4	4 630 800 \$	600 000 \$	7,72	3	4 388 000 \$	825 000 \$	5,32	39	18 734 968 \$	3 148 030 \$	5,95
Lanaudière	7	6 328 986 \$	1 283 429 \$	4,93	0	0 \$	0 \$	0,00	20	3 029 805 \$	1 047 389 \$	2,89
Laurentides	4	1 789 664 \$	451 975 \$	3,96	3	349 758 \$	72 000 \$	4,86	192	19 386 943 \$	3 528 049 \$	5,50
Longueuil	4	2 955 155 \$	1 330 000 \$	2,22	7	1 804 389 \$	827 278 \$	2,18	47	5 917 423 \$	1 069 249 \$	5,53
Montréal-Est	3	674 000 \$	181 000 \$	3,72	9	1 735 000 \$	570 000 \$	3,04	39	6 676 713 \$	827 943 \$	8,06
Vallée-du-Haut-du-Saint-Laurent	4	494 000 \$	155 000 \$	3,19	7	870 000 \$‡	326 000 \$	2,67	16	nd	nd	nd
Centre-du-Québec	8	6 381 328 \$	2 046 664 \$	3,12	3	1 356 000 \$	596 000 \$	2,28	62	16 039 542 \$	2 281 289 \$	7,03
Total	154	143 796 029 \$	30 507 188 \$	4,71	141	48 474 397 \$	13 228 288 \$	3,66	1231	283 544 23 \$	39 113 320 \$	7,24

27. ¥ Somme de 20 ententes.

† Somme de 9 ententes.

‡ Somme de 5 ententes.

* Somme de 147 projets.

Nombre de projets par entente

Le tableau 21 présente le nombre de projets inclus dans chaque entente. À noter que dans le cas de presque la moitié des ententes, l'information à l'égard du nombre de projets à réaliser n'est pas disponible. Pour les autres, la moyenne de projets par entente est d'un peu plus de 9. Fait à remarquer, dans le cas de 15 ententes, le nombre de projets à réaliser est supérieur à 21.

Tableau 21 | Nombre de projets par entente et durée des ententes pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

N ^{bre} de projets	N ^{bre} d'ententes spécifiques	N ^{bre} d'ententes administratives ou partenariat	Total
0 à 5	28 18,18 %	77 54,61 %	105 35,59 %
6 à 10	7 4,55 %	9 6,38 %	16 5,42 %
11 à 20	12 7,79 %	4 2,84 %	16 5,42 %
Plus de 21	11 7,14 %	4 2,84 %	15 5,08 %
N/D	96 62,34 %	47 33,33 %	143 48,47 %
Total	154 100,00 %	141 100,00 %	295 100,00 %
Moyenne	18,61	3,86	9,38

Sommes reçues par les partenaires afin de mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre des ententes et des autres activités priorisées par les régions²⁸

Le tableau 22 fait état des catégories de partenaires bénéficiant des sommes des ententes destinées à mettre en œuvre les activités prévues. Il est à noter que la question n'était pas exclusive et que les répondants pouvaient indiquer plus d'un partenaire à cet égard. Les organismes régionaux, tels que les forums-jeunesse ou l'association touristique régionale représentent généralement (103 mentions sur 305) des partenaires chargés de concrétiser les ententes. Dans le cas des ententes administratives ou de partenariat, cependant, les organismes régionaux reçoivent des montants moins importants que les organismes publics. Les CRE bénéficient quant à elles des contributions financières dans 55 ententes.

28. Certains répondants de l'enquête n'ont réparti qu'une partie de la valeur totale des ententes et des activités dans les catégories de partenaires bénéficiaires proposés aux questions 3.3, 4.3 et 5.4 du questionnaire. Les totaux des tableaux ci-après ne correspondent donc pas à ceux des tableaux 12 et 18.

Tableau 22 | Contributions financières reçues par les partenaires dans le cadre des ententes, pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Partenaire	Ententes spécifiques (n=154)			Ententes administratives ou de partenariat (n=141)			Total (n=295)		
	n	Contribution moyenne*	Contribution totale**	n	Contribution moyenne*	Contribution totale**	n	Contribution moyenne*	Contribution totale**
CRE	24	272 526 \$	6 540 614 \$	31	164 264 \$	5 106 382 \$	55	211 764 \$	11 646 997 \$
Municipalités	6	60 312 \$	361 870 \$	5	69 090 \$	345 448 \$	11	64 302 \$	707 319 \$
MRC	3	56 627 \$	169 880 \$	3	187 333 \$	562 000 \$	6	121 980 \$	731 880 \$
Organismes régionaux (ex. : forum jeunesse, ATR)	50	459 139 \$	22 956 948 \$	53	199 873 \$	10 593 255 \$	103	325 730 \$	33 550 203 \$
Organismes publics (ex. : CSSS, commissions scolaires, CLD)	24	428 135 \$	10 275 242 \$	26	425 104 \$	11 052 713 \$	50	426 559 \$	21 327 955 \$
Entreprises et associations liées au secteur privé	12	415 692 \$	4 988 306 \$	11	73 107 \$	804 178 \$	23	251 847 \$	5 792 484 \$
OBNL (ajouts des répondants)	10	261 189 \$	2 611 889 \$	4	705 584 \$	2 822 335 \$	14	388 159 \$	5 434 224 \$
Entreprises culturelles ou artistes locaux	8	248 720 \$	1 989 760 \$	1	150 000 \$	150 000 \$	9	237 751 \$	2 139 760 \$
Autres	16	481 990 \$	7 711 840 \$	18	384 004 \$	6 912 067 \$	34	430 115 \$	14 623 907 \$

*Valeur moyenne des autres activités | **Valeur totale des aides reçues

Le tableau 23 fait état des catégories de partenaires ayant reçu le soutien du FDR pour la réalisation des autres activités priorisées. Il est à noter que la question n'était pas exclusive et que les répondants pouvaient indiquer plus d'un partenaire à cet égard.

Dans la grande majorité des cas, les partenaires ayant reçu de l'aide du FDR dans le cadre des autres activités priorisées sont les organismes régionaux (364) ou encore des entreprises et des associations liées au secteur privé (219).

Par ailleurs, ce sont les organismes à but non lucratif (OBNL) qui ont reçu les contributions moyennes les plus élevées (378 243 \$). Ils sont cependant peu nombreux à avoir reçu des sommes (69).

La catégorie « Autres » regroupe notamment des organismes locaux, des coopératives, des corporations et des institutions d'enseignement.

Tableau 23 | Contributions financières reçues par les partenaires dans le cadre des autres activités priorisées par les régions, pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2008

Partenaire (n=1 216)	n	Valeur moyenne des autres activités	Valeur totale des aides reçues
CRE	150	54 019 \$	8 102 901 \$
Municipalités	56	86 205 \$	4 827 496 \$
MRC	44	336 180 \$	14 791 900 \$
Organismes régionaux (ex. : forum jeunesse, ATR)	364	239 906 \$	87 325 688 \$
Organismes publics (ex. : CSSS, commissions scolaires, CLD)	145	161 855 \$	23 468 938 \$
Entreprises et associations liées au secteur privé	219	211 485 \$	46 315 132 \$
OBNL (ajouts des répondants)	69	378 243 \$	26 098 740 \$
Entreprises culturelles et artistes locaux	1	37 500 \$	37 500 \$
Autres	199	351 091 \$	69 867 011 \$

Annexe 4

Questionnaire du bilan évaluatif du FDR

| Section 1 | Caractéristiques de la CRÉ

Q1.1 Nom de la CRÉ

Q1.2 Nom et coordonnées du répondant pour information supplémentaire :

Q1.3 Combien de personnes composent le conseil d'administration de votre CRÉ ?

Nombre d'élus (autres que députés) :

Nombre de députés :

Membres additionnels choisis parmi les organismes
représentatifs des divers milieux du territoire :

Pour les régions concernées :

Nombre de postes réservés pour les représentants autochtones

Nombre de postes comblés pour les représentants autochtones

Q1.4 Suivi des dossiers acceptés par le CRD et pour lesquels une contribution du FDR a été versée après le 1^{er} avril 2004 :

	Nb	Montant
Ententes spécifiques en cours au 1 ^{er} avril 2004		
Ententes administratives ou de partenariat en cours au 1 ^{er} avril 2004		
« Autres activités priorisées par la région » (projets structurants) en cours au 1 ^{er} avril 2004		
Projets et activités de diversification économique en cours au 1 ^{er} avril 2004		
Versements aux MRC pour la diversification économique en cours au 1 ^{er} avril 2004 (pour les régions concernées)		

Section 1 | Caractéristiques de la CRÉ (suite)

Q1.5 Montant des engagements de la CRÉ à partir du 1^{er} avril 2004 à l'égard du FDR.

Veuillez compléter le tableau suivant

NOTE IMPORTANTE : Le montant des engagements inclut la totalité des dépenses prévues même si les paiements s'étalent sur plusieurs exercices financiers

	Montant des engagements du FDR du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	Montant des engagements du FDR du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	Montant des engagements du FDR du 1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2007	Montant des engagements du FDR du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008
Engagements du FDR pris par le CA pour les ententes spécifiques				
Engagements du FDR pris par le CA pour les ententes administratives ou de partenariat				
Engagements du FDR pris par le CA pour les «autres activités priorisées par la région»				

Q1.6 Répartition en pourcentage de l'utilisation (dépenses) du FDR

Veuillez compléter le tableau suivant

Aspect budgétaire			% des dépenses affectées au FDR pour l'année financière du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	% des dépenses affectées au FDR pour l'année financière du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	% des dépenses affectées au FDR pour l'année financière du 1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2007	% des dépenses affectées au FDR pour l'année financière du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008
Fonctionnement (administration)						
Concertation / Consultation / Réseautage (dans le milieu)						
Développement (dépenses de transfert) :	Suivi des dossiers acceptés par le CRD à partir du 1 ^{er} avril 2004	Ententes spécifiques				
		Ententes administratives ou de partenariat				
		«Autres activités prioritées par la région»				
		Projets et activités de diversification économique				
		Versement aux MRC pour la diversification économique (pour les régions concernées)				
	Ententes et activités conclues après le 1 ^{er} avril 2004	Ententes spécifiques				
		Ententes administratives ou de partenariat				
		«Autres activités prioritées par la région»				
Autres mandats du gouvernement et du milieu (production d'avis, planification, etc.)						
			100%	100%	100%	100%

Section 1 | Caractéristiques de la CRÉ (suite)

Q1.7 Ressources humaines

Veuillez compléter le tableau suivant

		Nombre d'ETC du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005	Nombre d'ETC du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	Nombre d'ETC du 1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2007	Nombre d'ETC du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008
Nombre d'employés réguliers de la CRÉ dont les salaires sont défrayés par le FDR (calculés en équivalent temps complet (ETC))	Temps complet				
	Temps partiel				
Nombre de contractuels dont les salaires sont défrayés en partie ou en totalité par le FDR (calculés en équivalent temps complets (ETC))	Contractuels				
Nombre d'employés dont les salaires sont financés par d'autres sources que le FDR (calculés en équivalent temps complets (ETC)) (ajouter des lignes au bas du tableau s'il en manque)	Source 1 (préciser) :				
	Source 2 (préciser) :				
	Source 3 (préciser) :				
	Source 4 (préciser) :				

Section 2 | Production du plan quinquennal de développement

Q2.1 Est-ce le premier plan de développement de votre région ?

☐ oui ☐ non

Q2.2 Si vous avez répondu non à la question 2.1, indiquez au tableau suivant la durée d'application de chacun des plans de développement ayant précédé celui prévu à l'article 21.7 de la Loi du MAMR.

Nom du (ou des) précédent plan de développement (plan stratégique régional)	Date de mise en œuvre du plan	Date d'échéance du plan

Q2.3 Veuillez spécifier les dates des principales étapes de production de votre actuel plan quinquennal de développement.

Activités	Début des travaux de concertation autour de l'actuel plan quinquennal de développement	Appropriation de l'actuel plan quinquennal de développement par l'ensemble des partenaires concernés	Adoption de l'actuel plan quinquennal de développement par le CA de la CRÉ	Mise en œuvre de l'actuel plan quinquennal de développement	Échéance de l'actuel plan quinquennal de développement
Dates effectives ou prévues (JJ-MM-AAAA)					

Q2.4 Dans le cadre de l'actuel plan quinquennal de développement, précisez quels ont été les processus d'élaboration et les partenaires associés à la démarche.

Section 3 | Ententes spécifiques

Définition :

Une entente spécifique est une convention qui associe une CRÉ et un ou des ministères ou organismes gouvernementaux, pour la mise en œuvre de mesures, d'interventions ou d'activités en vue d'adapter l'action gouvernementale aux spécificités régionales et/ou de réaliser les priorités régionales. Une entente spécifique nécessite la participation d'une CRÉ et est ratifiée par la ministre des Affaires municipales et des Régions et les ministres concernés. Elle permet de concrétiser des priorités régionales de développement, l'adaptation des interventions gouvernementales aux besoins de la région, le soutien à la mise en œuvre du plan quinquennal de la CRÉ et l'expérimentation de nouvelles façons de procéder.

Q3.1 Veuillez compléter le tableau 3.1 en indiquant :

1. Le nom des ententes spécifiques que votre CRÉ a conclues et qui comprennent une contribution du FDR durant chacune des années financières 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008;
2. Le nombre de partenaires contribuant à l'entente
3. Le numéro correspondant au domaine d'activité de l'entente, listé dans l'encadré 1. Si l'entente correspond à plusieurs domaines d'activité, choisir le numéro qui correspond à la principale visée de l'entente;
4. Le numéro correspondant à l'objet de l'entente, listé dans l'encadré 2. Si l'entente correspond à plusieurs objets, choisir le numéro qui correspond à la principale visée de l'entente;
5. La date de début de l'entente.
6. La date d'échéance de l'entente
7. Le nombre de projets compris dans l'entente

1. Domaine d'activités

- | | |
|-----------------------------|----------------------------------|
| 1. Agriculture | 12. Technologie de l'information |
| 2. Agroalimentaire | 13. Économie sociale |
| 3. Pêcheries | 14. Développement social |
| 4. Développement économique | 15. Éducation |
| 5. Tourisme | 16. Culture |
| 6. Forêt | 17. Environnement |
| 7. Mines | 18. Transport |
| 8. Recherche et innovation | 19. Famille et aînés |
| 9. Emploi et main-d'œuvre | 20. Condition féminine |
| 10. Santé | 21. Jeunes |
| 11. Immigration | 22. Autre, spécifier |

2. Domaine d'activités

1. Adaptation et modulation de normes gouvernementales
2. Mise en œuvre d'un plan d'action et de projets
3. Opération de concertation régionale
4. Mise en place d'une structure de développement
5. Renforcement d'une structure de développement
6. Constitution d'un fonds
7. Autre, spécifier

Tableau 3.1 : Liste des ententes spécifiques

1. Nom de l'entente spécifique	2. Nombre de partenaires (ayant participé ou non au financement)	3. Domaine d'activité de l'entente	4. Objet de l'entente	5. Date de début (jj-mm-aaaa)	6. Date d'échéance (jj-mm-aaaa)	7. Nombre de projets

Section 3 | Ententes spécifiques (suite)

Q3.2 Veuillez indiquer, pour chaque entente conclue et financée par le FDR durant la période 2004-2005 à 2007-2008, les contributions financières prévues par les différents contributeurs

Tableau 3.2 : Contributions financières aux ententes spécifiques (insérez des lignes supplémentaires si nécessaire)

Nom de l'entente spécifique (reprendre la liste du tableau 3.1)	FDR	Ministère et organisme Québec (sauf FDR)	Ministère et organisme Canada	Municipalités	MRC	Organismes régionaux (ex : forum jeunesse, association touristique régionale)	Organismes publics (ex : CSSS, commissions scolaires, carrefour jeunesse-emploi, CLD)	Entreprises et associations liées au secteur privé	Autres, spécifier

Q3.3 Veuillez indiquer, pour chaque entente conclue et financée par le FDR dans la période 2004-2005 à 2007-2008, le montant alloué à chaque type de partenaires (la répartition du total de l'entente)

Tableau 3.3 : Montants alloués dans le cadre des ententes spécifiques (insérez des lignes supplémentaires si nécessaire)

Nom de l'entente spécifique (reprendre la liste du tableau 3.1)	CRÉ	Municipalités	MRC	Organismes régionaux (ex : forum jeunesse, association touristique régionale)	Organismes publics (ex : CSSS, commissions scolaires, carrefour jeunesse-emploi, CLD)	Entreprises et associations liées au secteur privé	Autres, spécifier

Q3.4 Exemples de succès 1

Résumez une ou deux ententes spécifiques qui, selon vous, ont eu des effets majeurs sur le territoire. Ce peut être des ententes qui se sont démarquées du point de vue de l'utilisation des ressources, du lien avec d'autres interventions, des partenariats réalisés, de la mobilisation des citoyens ou de tout autre élément ayant pu contribuer au succès de ces ententes.

Expliquez ensuite en quoi la CRE a contribué à l'atteinte des résultats de ces ententes.

--

Section 3 | Ententes spécifiques (suite)

Q3.5 Veuillez indiquer, au tableau suivant, le numéro correspondant au(x) plus importante(s) retombées(s) (3 maximum) de chacune des ententes spécifiques ayant été financée par le FDR durant la période 2004-2005 à 2007-2008.

Types de retombées		
Retombées économiques :	Retombées en développement social :	Retombées sur le développement durable et l'environnement :
1. Création d'emplois	13. Immigration	25. Gestion intégrée des ressources
2. Diversification économique	14. Conditions de vie des femmes	26. Mise en valeur des habitats
3. Consolidation et développement des secteurs existants	15. Conditions de vie de jeunes	27. Mise en valeur des paysages et/ou des espaces verts (aménagement et développement d'infrastructures de loisirs)
4. Promotion de l'exportation	16. Conditions de vie des aînés	28. Gestion des matières résiduelles
5. Stimuler l'entrepreneuriat	17. Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	29. Qualités de l'eau
6. Soutien l'économie sociale	18. Intervention en logement social	30. Connaissance, recherche et diagnostics sur l'état de l'environnement
Retombées en éducation :	19. Offre de transport collectif	Retombées en éducation :
7. Persévérance sociale	20. Maintien dans les milieux de vie et services de proximité	31. Autre retombée, spécifier
8. Formation de main-d'œuvre	Retombées en éducation :	
9. Développement de l'offre de formation	21. Occupation dynamique du territoire et démographie	
10. Concertation du milieu scolaire	22. Sentiment d'appartenance / identitaire	
11. Recherche et innovation	23. Offre culturelle	
12. Valorisation du savoir	24. Offre en loisirs et sport	

Tableau 3.5 : Principaux types de retombées des ententes spécifiques (insérez des lignes supplémentaires si nécessaire)

Nom de l'entente spécifique (reprendre la liste du tableau 3.1)	Retombée la plus importante	2 ^e plus importante retombées, le cas échéant	3 ^e plus importante retombées, le cas échéant

Section 4 | Ententes administratives ou de partenariat

Définition :

Une entente de partenariat ou administrative associe une CRÉ à un autre ministère, organisme gouvernemental ou partenaire régional pour la réalisation de projets ou de mandats. Cette entente se réalise généralement sur une période de plus d'un an et est conclue en région.

Q4.1 Veuillez compléter le tableau 4.1 en indiquant :

1. Le nom des ententes administratives ou de partenariat que votre CRÉ a conclues et qui comprennent une contribution du FDR durant chacune des années financières 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008;
2. Le nombre de partenaires contribuant à l'entente
3. Le numéro correspondant au domaine d'activité de l'entente, listé dans l'encadré 1. Si l'entente correspond à plusieurs domaines d'activité, choisir le numéro qui correspond à la principale visée de l'entente;
4. Le numéro correspondant à l'objet de l'entente, listé dans l'encadré 2. Si l'entente correspond à plusieurs objets, choisir le numéro qui correspond à la principale visée de l'entente;
5. La date de début de l'entente.
6. La date d'échéance de l'entente
7. Le nombre de projets compris dans l'entente

Section 4 | Ententes administratives ou de partenariat (suite)

1. Domaine d'activités 1. Agriculture 2. Agroalimentaire 3. Pêcheries 4. Développement économique 5. Tourisme 6. Forêt 7. Mines 8. Recherche et innovation 9. Emploi et main-d'œuvre 10. Santé 11. Immigration 12. Technologie de l'information 13. Économie sociale 14. Développement social 15. Éducation 16. Culture 17. Environnement 18. Transport 19. Famille et aînés 20. Condition féminine 21. Jeunes 22. Autre, spécifier	2. Domaine d'activités 1. Adaptation et modulation de normes gouvernementales 2. Mise en œuvre d'un plan d'action et de projets 3. Opération de concertation régionale 4. Mise en place d'une structure de développement 5. Renforcement d'une structure de développement 6. Constitution d'un fonds 7. Autre, spécifier
--	--

Tableau 4.1 : Liste des ententes administratives ou de partenariat

1. Nom de l'entente administrative ou de partenariat	2. Nombre de partenaires (ayant participé ou non au financement)	3. Domaine d'activité de l'entente	4. Objet de l'entente	5. Date de début (jj-mm-aaaa)	6. Date d'échéance (jj-mm-aaaa)	7. Nombre de projets

Q4.2 Veuillez indiquer, pour chaque entente administrative ou de partenariat conclue et financée par le FDR durant la période 2004-2005 à 2007-2008, les contributions financières prévues par les différents contributeurs

Tableau 3.2 : Contributions financières aux ententes administratives ou de partenariat (insérez des lignes supplémentaires si nécessaire)

Nom de l'entente administrative ou de partenariat (reprendre la liste du tableau 4.1)	FDR	Ministère et organisme Québec (sauf FDR)	Ministère et organisme Canada	Municipalités	MRC	Organismes régionaux (ex : forum jeunesse, association touristique régionale)	Organismes publics (ex : CSSS, commissions scolaires, carrefour jeunesse-emploi, CLD)	Entreprises et associations liées au secteur privé	Autres, spécifier

Section 4 | Ententes administratives ou de partenariat (suite)

Q4.3 Veuillez indiquer, pour chaque entente conclue et financée par le FDR dans la période 2004-2005 à 2007-2008, le montant alloué à chaque type de partenaires (la répartition du total de l'entente)

Tableau 3.3 : Montants alloués dans le cadre des ententes administratives ou de partenariat (insérez des lignes supplémentaires si nécessaire)

Nom de l'entente administrative ou de partenariat (reprendre la liste du tableau 4.1)	CRÉ	Municipalités	MRC	Organismes régionaux (ex : forum jeunesse, association touristique régionale)	Organismes publics (ex : CSSS, commissions scolaires, carrefour jeunesse-emploi, CLD)	Entreprises et associations liées au secteur privé	Autres, spécifier

Q4.4 Exemples de succès 2

Résumez une ou deux ententes administratives ou de partenariat qui, selon vous, ont eu des effets majeurs sur le territoire. Ce peut être des ententes qui se sont démarquées du point de vue de l'utilisation des ressources, du lien avec d'autres interventions, des partenariats réalisés, de la mobilisation des citoyens ou de tout autre élément ayant pu contribuer au succès de ces ententes.

Expliquez ensuite en quoi la CRE a contribué à l'atteinte des résultats de ces ententes administratives ou de partenariat.

Q4.5 Veuillez indiquer, au tableau suivant, le numéro correspondant au(x) plus importante(s) retombée(s) (3 maximum) de chacune des ententes administratives ou de partenariat ayant été financée par le FDR durant la période 2004-2005 à 2007-2008.

Types de retombées		
Retombées économiques : 1. Création d'emplois 2. Diversification économique 3. Consolidation et développement des secteurs existants 4. Promotion de l'exportation 5. Stimuler l'entrepreneuriat 6. Soutien l'économie sociale Retombées en éducation : 7. Persévérance sociale 8. Formation de main-d'œuvre 9. Développement de l'offre de formation 10. Concertation du milieu scolaire 11. Recherche et innovation 12. Valorisation du savoir	Retombées en développement social : 13. Immigration 14. Conditions de vie des femmes 15. Conditions de vie de jeunes 16. Conditions de vie des aînés 17. Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 18. Intervention en logement social 19. Offre de transport collectif 20. Maintien dans les milieux de vie et services de proximité Retombées en éducation : 21. Occupation dynamique du territoire et démographie 22. Sentiment d'appartenance / identitaire 23. Offre culturelle 24. Offre en loisirs et sport	Retombées sur le développement durable et l'environnement : 25. Gestion intégrée des ressources 26. Mise en valeur des habitats 27. Mise en valeur des paysages et/ou des espaces verts (aménagement et développement d'infrastructures de loisirs) 28. Gestion des matières résiduelles 29. Qualités de l'eau 30. Connaissance, recherche et diagnostics sur l'état de l'environnement Retombées en éducation : 31. Autre retombée, spécifier

Section 4 | Ententes administratives ou de partenariat (suite)

Tableau 4.5 : Principaux types de retombées des ententes administratives ou de partenariat (insérez des lignes supplémentaires si nécessaire)

Nom de l'entente administrative ou de partenariat (reprendre la liste du tableau 4.1)	Retombée la plus importante	2° plus importante retombées, le cas échéant	3° plus importante retombées, le cas échéant

Section 5 | «Autres activités priorisées par la région» (projets structurants)

Définition :

Une activité priorisée par la région (projet structurant) associe une CRÉ à un organisme régional pour la réalisation d'un projet ou d'une activité ponctuel (moins d'un an). Ce projet ou activité est régie par un protocole d'entente conclu entre la CRÉ et le bénéficiaire.

Q5.1 Veuillez compléter le tableau 5.1 pour chaque année financière mentionnées.

Tableau 5.1 : Nombre d' «autres activités priorisées par la région» dont le financement a été accepté par les instances de la CRÉ durant la période et leurs coûts

Année de référence	Nb	Coûts totaux des activités	Contribution du FDR à ces activités
1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2005			
1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006			
1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2007			
1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008			

Q5.2 Veuillez compléter le tableau 5.2 en indiquant :

1. Le nom des «autres activités priorisées par la région» que votre CRÉ a financé à l'aide du FDR pour chacune des années 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008;
2. Le nombre de partenaires impliqués dans l'activité;
3. Le numéro correspondant au principal domaine d'activités de chacune des «autres activités priorisées par la région» ayant été financées par le FDR durant la période 2004-2005 à 2007-2008.
4. Le numéro correspondant à l'objet de l'activité listée dans l'encadré 2. Si l'activité correspond à plusieurs objets, choisir le numéro qui correspond à la principale visée de l'activité;
5. L'année financière (ou les années financières) où l'activité a été financée par le FDR.
- 6- Est-ce que l'activité est reliée à une priorité du plan de développement régional?
7. Si oui, indiquer laquelle.

Section 5 | «Autres activités priorisées par la région» (projets structurants) (suite)

1. Domaine d'activités		Objets des « autres activités priorisées par la région »	
1. Agriculture	12. Technologie de l'information	1. Événements (festivals, colloques, expositions)	
2. Agroalimentaire	13. Économie sociale	2. Infrastructures	
3. Pêcheries	14. Développement social	3. Équipements et matériels	
4. Développement économique	15. Éducation	4. Étude de marché ou de faisabilité	
5. Tourisme	16. Culture	5. Plan d'affaires	
6. Forêt	17. Environnement	6. Fonctionnement de structure (corporations, tables de concertation)	
7. Mines	18. Transport	7. Mise en œuvre de plan d'action (corporations, tables de concertation)	
8. Recherche et innovation	19. Famille et aînés	8. Prestation de services	
9. Emploi et main-d'œuvre	20. Condition féminine	9. Projets pilotes	
10. Santé	21. Jeunes	10. Autre, spécifier	
11. Immigration	22. Autre, spécifier		

Tableau 5.2 : Liste des «autres activités priorisées par la région» acceptées

1. Nom de l'activité	2. Nombre de partenaires (ayant participé ou non au financement)	3. Domaine d'activité	4. Objet de d'activité	5. Année(s) financière(s) où l'activité a été financée par le FDR	6. L'activité est-elle rattachée à une ou des priorités régionales?	7. Laquelle ou lesquelles ?

Q5.3 Veuillez indiquer, pour chacune des «autres activités priorisées par la région» financées par le FDR durant la période 2004-2005 à 2007-2008, les contributions financières prévues par les différents contributeurs.

Tableau 5.3 : Contributions financières aux «autres activités priorisées par la région» (insérez des lignes supplémentaires si nécessaire)

Nom de l'activité (reprendre la liste du tableau 5.2)	CRÉ	Municipalités	MRC	Organismes régionaux (ex : forum jeunesse, association touristique régionale)	Organismes publics (ex : CSSS, commissions scolaires, carrefour jeunesse-emploi, CLD)	Entreprises et associations liées au secteur privé	Autres, spécifier

Q5.5 Exemples de succès 3

Résumez une ou deux « autres activités priorisées par la région » qui, selon vous, ont eu des effets majeurs sur le territoire. Ce peut être des activités qui se sont démarquées du point de vue de l'utilisation des ressources, du lien avec d'autres interventions, des partenariats réalisés, de la mobilisation des citoyens ou de tout autre élément ayant pu contribuer à leur succès.

Expliquez ensuite en quoi la CRE a contribué à l'atteinte des résultats de ces activités.

Section 5 | «Autres activités prioritisées par la région» (projets structurants) (suite)

Q5.6 Veuillez indiquer, au tableau suivant, le numéro correspondant au(x) plus importante(s) retombées(s) (3 maximum) de chacune des "autres activités prioritisées par la région" ayant été financée par le FDR durant la période 2004-2005 à 2007-2008.

Types de retombées		
Retombées économiques :	Retombées en développement social :	Retombées sur le développement durable et l'environnement :
1. Création d'emplois	13. Immigration	25. Gestion intégrée des ressources
2. Diversification économique	14. Conditions de vie des femmes	26. Mise en valeur des habitats
3. Consolidation et développement des secteurs existants	15. Conditions de vie de jeunes	27. Mise en valeur des paysages et/ou des espaces verts (aménagement et développement d'infrastructures de loisirs)
4. Promotion de l'exportation	16. Conditions de vie des aînés	28. Gestion des matières résiduelles
5. Stimuler l'entrepreneuriat	17. Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	29. Qualités de l'eau
6. Soutien l'économie sociale	18. Intervention en logement social	30. Connaissance, recherche et diagnostics sur l'état de l'environnement
Retombées en éducation :	19. Offre de transport collectif	Retombées en éducation :
7. Persévérance sociale	20. Maintien dans les milieux de vie et services de proximité	31. Autre retombée, spécifier
8. Formation de main-d'œuvre	Retombées en éducation :	
9. Développement de l'offre de formation	21. Occupation dynamique du territoire et démographie	
10. Concertation du milieu scolaire	22. Sentiment d'appartenance / identitaire	
11. Recherche et innovation	23. Offre culturelle	
12. Valorisation du savoir	24. Offre en loisirs et sport	

Tableau 5.6 : Principaux types de retombées des «autres activités prioritisées par la région » (insérez des lignes supplémentaires si nécessaire)

Nom de l'activité (reprendre la liste du tableau 5.2)	Retombée la plus importante	2° plus importante retombées, le cas échéant	3° plus importante retombées, le cas échéant

| Section 6 | Autres considérations

Q 6.1 État des partenariats

a) Comment qualifiez-vous l'évolution de la concertation régionale depuis 2004 ? Quelle est la contribution de la CRÉ à cette évolution ?

b) Comment qualifiez-vous l'évolution de la concertation régionale depuis 2004 ? Quelle est la contribution de la CRÉ à cette évolution ?

Q 6.2 Commentaires, ententes spécifiques

Y a-t-il des particularités ou des problématiques relatives au financement des ententes spécifiques par le FDR que vous souhaiteriez porter à l'attention du ministère des Affaires municipales et des Régions ?

Q 6.3 Commentaires, ententes administratives ou de partenariat

Y a-t-il des particularités ou des problématiques relatives au financement des ententes administratives ou de partenariat par le FDR que vous souhaiteriez porter à l'attention du ministère des Affaires municipales et des Régions ?

Q 6.4 Commentaires, « autres activités priorisées par la région »

Y a-t-il des particularités ou des problématiques relatives au financement des « autres activités priorisées par la région » par le FDR que vous souhaiteriez porter à l'attention du ministère des Affaires municipales et des Régions ?

Q 6.5 Commentaires généraux

Annexe 5

Fiches de renseignements sur les conférences régionales des élus

Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent

Portrait du territoire : La région du Bas-Saint-Laurent couvre une superficie de 22 615 km². La population s'élève à plus de 200 000 personnes réparties dans 116 villes et municipalités regroupées dans huit MRC : Les Basques, Kamouraska, Matane, La Matapédia, La Mitis, Témiscouata, Rimouski-Neigette et Rivière-du-Loup.

Conseil d'administration de la CRE

Nom du président de la CRE :	M. Michel Lagacé
Autres fonctions du président de la CRE :	Maire de Saint-Cyprien et préfet de la MRC de Rivière-du-Loup

Composition du CA de la CRE

Nombre de représentants du monde municipal :	18
Nombre de représentants de la société civile :	9
Nombre de représentants autochtones :	1
Nombre de députés :	5

Personnel de la CRE au 31 décembre 2008

Nom du directeur général :	M. Gérald Beaudry
Nombre total d'employés réguliers :	20

Coordonnées de la CRE

Adresse du siège social :	186, rue Lavoie, Rimouski (Québec) G5L 5Z1
Téléphone :	418 724-6440
Portail de la CRE :	www.crebsl.org

Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Portrait du territoire : La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'étend sur 95 893 km². Troisième région québécoise en superficie, elle représente 7,3 % du territoire québécois. On y compte 274 587 habitants, soit 3,5 % de la population du Québec. Cette population est répartie en quatre municipalités régionales de comté et une ville-MRC, comptant un total de 49 municipalités. On y trouve aussi une communauté autochtone.

Conseil d'administration de la CRE

Nom du président de la CRE :	M. Georges Simard
Autres fonctions du président de la CRE :	Maire de Dolbeau-Mistassini

Composition du CA de la CRE

Nombre de représentants du monde municipal :	14
Nombre de représentants de la société civile :	7
Nombre de représentants autochtones :	1
Nombre de députés :	5

Personnel de la CRE au 31 décembre 2008

Nom du directeur général :	M. Daniel Giguère
----------------------------	-------------------

Nombre total d'employés réguliers :	13
Coordonnées de la CRE	
Adresse du siège social :	2155, rue de la Peltrie, Jonquière (Québec) G8A 2A1
Téléphone :	418 547-2102
Portail de la CRE :	www.creslsj.ca
Portail de la CRE :	www.crecn.qc.ca

Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

Portrait du territoire : Le territoire de la région de la Capitale-Nationale est situé sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent ; il s'étend sur une superficie de 18 638,7 km². La population de la région est de 675 450 habitants. Le territoire comprend 6 MRC et une communauté métropolitaine. Les MRC sont Charlevoix, Charlevoix-Est, La Côte-de-Beaupré, L'Île-d'Orléans, La Jacques-Cartier et Portneuf. La région compte 59 municipalités. Le territoire comprend également la réserve indienne de Wendake.

Conseil d'administration de la CRE

Nom du président de la CRE :	M. Henri Cloutier
Autres fonctions du président de la CRE :	Préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, maire de la Ville de Beaupré et président de la Conférence des préfets de la Capitale-Nationale.

Composition du CA de la CRE

Nombre de représentants du monde municipal :	30
Nombre de représentants de la société civile :	14
Nombre de représentants autochtones :	1
Nombre de députés :	11

Personnel de la CRE au 31 décembre 2008

Nom de la directrice générale :	Mme Josée Tremblay
Nombre total d'employés réguliers :	19

Coordonnées de la CRE

Adresse du siège social :	76, rue Saint-Paul, bureau 100 Québec (Québec) G1K 3V9
Téléphone :	418 529-8475

Conférence régionale des élus de la Mauricie

Portrait du territoire : Sur la rive nord du Saint-Laurent, à mi-chemin entre Montréal et Québec, la Mauricie s'étend sur 39 924 km², dont 85 % de forêt. Elle compte une population de 260 461 habitants (2006) répartie dans six territoires : les villes de Trois-Rivières et Shawinigan, l'agglomération que forment la ville de La Tuque et deux autres municipalités, la MRC de Maskinongé (17 municipalités), la MRC de Mékinac (10 municipalités) et la MRC des Chenaux (10 municipalités).

Conseil d'administration de la CRE

Nom de la présidente de la CRE :	Mme France Beaulieu
Autres fonctions de la présidente de la CRE :	Conseillère municipale, Ville de Shawinigan

Composition du CA de la CRE

Nombre de représentants du monde municipal :	12
Nombre de représentants de la société civile :	6
Nombre de représentants autochtones :	1
Nombre de députés :	5

Personnel de la CRE au 31 décembre 2008

Nom du directeur général :	M. Christian Savard
Nombre total d'employés réguliers :	10
Coordonnées de la CRE	
Adresse du siège social :	3450, boul. Gene-H.-Kruger, bureau 200, Trois-Rivières (Québec) G9A 4M3
Téléphone :	819 691-4949
Portail de la CRE :	www.cre-mauricie.qc.ca

Conférence régionale des élus de L'Estrie

Portrait du territoire : La région de l'Estrie compte 302 828 personnes, soit près de 4 % de la population du Québec. Elle est divisée en six MRC et la Ville de Sherbrooke qui a également les compétences d'une MRC. On compte 89 municipalités locales en Estrie. La ville de Sherbrooke est la plus peuplée avec 149 495 habitants.

Conseil d'administration de la CRE

Nom du président de la CRE :	Monsieur Roger Nicolet
Autres fonctions du président de la CRE :	Préfet de la MRC de Memphrémagog

Composition du CA de la CRE

Nombre de représentants du monde municipal :	18
Nombre de représentants de la société civile :	9
Nombre de représentants autochtones :	0
Nombre de députés :	9

Personnel de la CRE au 31 décembre 2008

Nom de la directrice générale :	Mme Marie-Hélène Wolfe
Nombre total d'employés réguliers :	7

Coordonnées de la CRE

Adresse du siège social :	230, rue King Ouest, bureau 300, Sherbrooke (Québec) J1H 1P9
Téléphone :	819 563-1911
Portail de la CRE :	www.creestrie.qc.ca

Conférence régionale des élus de Montréal

Portrait du territoire : La région de Montréal compte 1,8 M d'habitants. Elle comprend une seule MRC et 16 villes dont la métropole du Québec, Montréal.

Conseil d'administration de la CRE

Nom de la présidente de la CRE :	Madame Manon Barbe
Autres fonctions de la présidente de la CRE :	Mairesse de l'arrondissement de LaSalle

Composition du CA de la CRE

Nombre de représentants du monde municipal :	79
Nombre de représentants de la société civile :	39
Nombre de représentants autochtones :	0
Nombre de députés :	28

Personnel de la CRE au 31 décembre 2008

Nom de la directrice générale :	Mme Marie-Claire Dumas
Nombre total d'employés réguliers :	50
Coordonnées de la CRE	
Adresse du siège social :	1550, rue Metcalfe, bureau 810 Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone :	514 842-2400
Portail de la CRE :	www.credemontreal.qc.ca

Conférence régionale des élus de L'Outaouais

Portrait du territoire : Région de contraste, de lacs, de rivières et de forêts, elle couvre une superficie de 34 074 km carrés soit 2,04 % du Québec. Sa population de 348 919 habitants ne représente que 4,5 % de toute la population du Québec. La Ville de Gatineau, quatrième ville en importance au Québec, accueille à elle seule 71 % de toute la population de l'Outaouais alors que les MRC Collines-de-l'Outaouais, Papineau, Vallée-de-la-Gatineau et Pontiac se partagent le reste. Outre la Ville de Gatineau, on y retrouve 66 municipalités et 2 réserves indiennes. Retenons que la région est fortement touchée par la crise forestière actuelle.

Conseil d'administration de la CRE

Nom de la présidente de la CRE :	Mme Paulette Lalande
Autres fonctions de la présidente de la CRE :	Préfet de la MRC de Papineau

Composition du CA de la CRE

Nombre de représentants du monde municipal :	16
Nombre de représentants de la société civile :	7
Nombre de représentants autochtones :	1 (poste vacant)
Nombre de députés :	5

Personnel de la CRE au 31 décembre 2008

Nom du directeur général :	M. Jean Hébert
Nombre total d'employés réguliers :	17

Coordonnées de la CRE

Adresse du siège social :	394, boul. Maloney Ouest, bureau 101, Gatineau (Québec) J8P 7Z5
Téléphone :	819 663-2480
Portail de la CRE :	www.cre-o.qc.ca

Conférence régionale des élus de L'Abitibi-Témiscamingue

Portrait du territoire : L'Abitibi-Témiscamingue regroupe 65 municipalités et 15 autres territoires. La région se divise en quatre municipalités régionales de comté et une ville assimilée à un territoire de municipalité régionale de comté : Abitibi, Abitibi-Ouest, Ville de Rouyn-Noranda, Témiscamingue et La Vallée-de-l'Or. Avec une superficie de 57 340 km² pour 145 192 habitants en 2007, elle est la quinzième région du Québec quant à la densité de peuplement (2,5 habitant/km²).

Conseil d'administration de la CRE

Nom du président de la CRE :	M. Jean-Pierre Charron
Autres fonctions du président de la CRE :	Préfet de la MRC de Témiscamingue et Maire de Belleterre

Composition du CA de la CRE

Nombre de représentants du monde municipal :	13
Nombre de représentants de la société civile :	6
Nombre de représentants autochtones :	0

Nombre de députés :	3
Personnel de la CRE au 31 décembre 2008	
Nom de la directrice générale :	Mme Martine Rioux
Nombre total d'employés réguliers :	13
Coordonnées de la CRE	
Adresse du siège social :	170, avenue Principale, bureau 102 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone :	819 762-0774
Portail de la CRE :	www.conferenceregionale.ca

Conférence régionale des élus de la Côte-Nord

Portrait du territoire : La région de la Côte-Nord s'étend sur une superficie de 236 700 km² et compte près de 96 000 habitants. La Côte-Nord représente le quart de la superficie totale du Québec et elle est la deuxième plus vaste région au Québec après la région du Nord-du-Québec. La région dénombre 33 municipalités réparties en cinq MRC en plus du territoire de la Basse-Côte-Nord. Trois groupes ethniques sont présents dans la région : les francophones, les anglophones et les Montagnais.

Conseil d'administration de la CRE

Nom du président de la CRE :	M. Georges-Henri Gagné
Autres fonctions du président de la CRE :	Maire de Ragueneau

Composition du CA de la CRE

Nombre de représentants du monde municipal :	13
Nombre de représentants de la société civile :	6
Nombre de représentants autochtones :	2 (1 poste vacant)
Nombre de députés :	2

Personnel de la CRE au 31 décembre 2008

Nom du directeur général :	M. Patrick Hamelin
Nombre total d'employés réguliers :	16

Coordonnées de la CRE

Adresse du siège social :	255, boulevard La Salle, bureau 500 Baie-Comeau (Québec) G4Z 2Z4
Téléphone :	418 296-5781
Portail de la CRE :	www.crecotenord.qc.ca

Conférence régionale des élus de la Baie-James

Portrait du territoire : D'une superficie de 350 000 km² et située dans la région administrative du Nord-du-Québec, la Jamésie est constituée de cinq municipalités et de trois localités. Il n'y a aucune MRC sur le territoire. Celui-ci est découpé en trois catégories différentes de terres établies par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois de 1975. La population jamésienne est de 15 621 habitants.

Conseil d'administration de la CRE

Nom du président de la CRE :	M. Gérald Lemoyne
Autres fonctions du président de la CRE :	Maire de Lebel-sur-Quévillon et maire de la Municipalité de Baie-James

Composition du CA de la CRE

Nombre de représentants du monde municipal :	8
Nombre de représentants de la société civile :	4
Nombre de représentants autochtones :	0

Nombre de députés :	1
Personnel de la CRE au 31 décembre 2008	
Nom du directeur général :	M. André Brunet
Nombre total d'employés réguliers :	13
Coordonnées de la CRE	
Adresse du siège social :	110, boulevard Matagami, C. P. 850 Matagami (Québec) J0Y 2A0
Téléphone :	1 800 516-4111
Portail de la CRE :	www.crebj.ca

Administration régionale Crie

Portrait du territoire : Neuf communautés crie sont localisées sur la baie James dans la région administrative du Nord-du-Québec. Il existe une organisation politique appelée le Grand Conseil des Cris du Québec. Sous cette même autorité se retrouve l'Administration régionale crie (ARC). Il n'y a aucune MRC sur le territoire. C'est un territoire conventionné par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ainsi que l'entente de la Paix des braves. La population crie est de 14 131.

Conseil d'administration de la CRE

Nom du président de la CRE : M. Matthew Mukash

Autres fonctions du président de la CRE :

Composition du CA de la CRE

Nombre de représentants du monde municipal : 12

Nombre de représentants de la société civile : 0

Nombre de représentants autochtones : 12

Nombre de députés : 0

Personnel de la CRE au 31 décembre 2008

Nom du directeur général : M. Bill Namagoose

Nombre total d'employés réguliers : 85

Coordonnées de la CRE

Adresse du siège social : 2, chemin Lakeshore, Nemiscau (Québec)

Téléphone : 819 673-2600

Portail de la CRE : <http://www.gcc.ca>

Administration régionale Kativik

Portrait du territoire : Les Inuits sont des signataires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). En 2002, l'ARK signe l'entente de partenariat sur le développement économique et communautaire (Sanarrutik), puis en 2004, elle ratifie une entente sur le financement global (Sivurnimut). En 2007, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et la Société Makivik signent une entente de principe pour la création d'un gouvernement régional au Nunavik. Il y a 14 villages nordiques sur le territoire du Nunavik. Il n'y a aucune MRC sur le territoire. La population est de 10 784 personnes.

Conseil d'administration de la CRE

Nom de la présidente de la CRE : Mme Maggie Edmunluk

Autres fonctions de la présidente de la CRE : Présidente du Conseil local de développement

Composition du CA de la CRE

Nombre de représentants du monde municipal : 5

Nombre de représentants de la société civile : 0

Nombre de représentants autochtones :	5
Nombre de députés :	0
Personnel de la CRE au 31 décembre 2008	
Nom du directeur général :	M. Jobbie Tukkiapik
Nombre total d'employés réguliers :	330
Coordonnées de la CRE	
Adresse du siège social :	C.P 300, Kuujuaq (Québec) J0M 1C0
Téléphone :	819 964-2961
Portail de la CRE :	http://www.krg.ca/fr/

Conférence régionale des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-madeleine

Portrait du territoire : La CRE Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine couvre le territoire de cinq MRC (Haute-Gaspésie, Côte-de-Gaspé, Rocher-Percé, Bonaventure et Avignon) ainsi que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine sur lequel territoire on retrouve une population de 96 924 répartie dans 43 municipalités.

Conseil d'administration de la CRE

Nom du président de la CRE :	M. Bertrand Berger
Autres fonctions du président de la CRE :	Préfet de la MRC d'Avignon et maire de la municipalité d'Escuminac

Composition du CA de la CRE

Nombre de représentants du monde municipal :	12
Nombre de représentants de la société civile :	6
Nombre de représentants autochtones :	0
Nombre de députés :	3

Personnel de la CRE au 31 décembre 2008

Nom du directeur général :	M. Gilbert Scantland
Nombre total d'employés réguliers :	11

Coordonnées de la CRE

Adresse du siège social :	153-2, rue de la Reine Gaspé (Québec) G4X 1T5
Téléphone :	418 368-6171
Portail de la CRE :	www.cre-gim.net

Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches

Portrait du territoire : D'une superficie de 15 261 km², la région de la Chaudière-Appalaches compte une population de 402 042 personnes (2007) réparties en 136 municipalités et regroupées en neuf municipalités régionales de comté (MRC) et un pôle urbain, Lévis.

Conseil d'administration de la CRE

Nom du président de la CRE :	M. Réal Laverdière
Autres fonctions du président de la CRE :	Maire de Saint-Pamphile et préfet de la MRC de L'Islet

Composition du CA de la CRE

Nombre de représentants du monde municipal :	24
Nombre de représentants de la société civile :	10
Nombre de représentants autochtones :	0
Nombre de députés :	8

www.mamrot.gouv.qc.ca

**Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire**

Québec

